

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. YVON COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES**

**(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 1

**I — AFFAIRES ETRANGERES**

*Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscard-Monsservin, Jacques Boyer Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 1) 1231 (tome I), 1232 (tomes I et II) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

---

Lois de finances. — Affaires étrangères (Ministère des) - Relations culturelles et scientifiques - Coopération - Organisations internationales - Pays en voie de développement (Aide aux).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Résumé des observations du rapporteur et des débats de la commission . . . .</b>	<b>5</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Analyse des crédits . . . . .</b>	<b>11</b>
Le choix des économies et des priorités . . . . .	15
L'application des recommandations de la « Commission Racine » ..	16
Section 1. — Les crédits de l'Administration centrale . . . . .	16
Paragraphe 1. — Dépenses ordinaires . . . . .	16
Paragraphe 2. — Dépenses d'équipement . . . . .	18
Section 2. — Les services à l'étranger . . . . .	19
Paragraphe 1. — Dépenses ordinaires . . . . .	19
Paragraphe 2. — Dépenses en capital . . . . .	23
Section 3. — Presse et information . . . . .	26
Section 4. — Relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger . . . . .	29
Paragraphe 1. — Moyens des services . . . . .	29
Paragraphe 2. — Action internationale . . . . .	30
Paragraphe 3. — Opérations immobilières . . . . .	32
Section 5. — Coopération culturelle, scientifique et technique et aide au développement . . . . .	34
Section 6. — Contributions aux organisations internationales . . . . .	35
Section 7. — Aide militaire . . . . .	38
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Quelques aspects de l'exécution du budget de 1974.</b>	<b>41</b>
Section 1. — La situation matérielle de nos postes à l'étranger . . . . .	42
Section 2. — Installation de nouvelles ambassades . . . . .	44
Section 3. — Renforcement de la sécurité dans les postes . . . . .	45
Section 4. — Assistance d'urgence aux pays étrangers . . . . .	46
Section 5. — Travaux d'extension du Centre européen de recherche nucléaire . . . . .	47
Section 6. — Observations de la Cour des comptes . . . . .	48
<b>TROISIÈME PARTIE. — Les négociations avec les pays producteurs de pétrole.</b>	<b>54</b>
Section 1. — Le rôle du Ministère des Affaires étrangères . . . . .	54
Section 2. — Les accords entre la France et les pays producteurs de pétrole . . . . .	55
Paragraphe 1. — Iran . . . . .	55
Paragraphe 2. — Irak . . . . .	57
Paragraphe 3. — Arabie saoudite . . . . .	58
Paragraphe 4. — Emirats du Golfe persique . . . . .	59
Paragraphe 5. — Libye . . . . .	60
Paragraphe 6. — Algérie . . . . .	60

Section 3. — Les accords entre les autres pays consommateurs et les pays producteurs et le « recyclage des pétrodollars »....	61
Paragraphe 1. — Les accords passés par les Etats-Unis .....	62
Paragraphe 2. — Les accords passés par la Grande-Bretagne .....	63
Paragraphe 3. — Les accords passés par l'Allemagne fédérale ....	63
Paragraphe 4. — Les accords passés par l'Italie .....	64
Paragraphe 5. — Les accords passés par le Japon .....	65
Paragraphe 6. — Les accords passés par l'Espagne .....	66
Paragraphe 7. — Les accords passés par la Suède .....	67
Section 4. — Le dialogue euro-arabe .....	67
Section 5. — La session spéciale de l'O. N. U. sur les matières premières et les problèmes des pays sous-développés .....	70
Paragraphe 1. — Les initiatives diplomatiques du début de 1974 ..	70
Paragraphe 2. — La session spéciale de l'O. N. U. ....	70
Paragraphe 3. — L'aide aux pays sous-développés non producteurs de pétrole .....	72

---

## ANNEXES

---

N° 1. — Liste des opérations en cours sur les crédits du chapitre 57-10 (immeubles diplomatiques et consulaires) .....	77
N° 2. — Précisions sur les opérations immobilières en cours dans quelques postes diplomatiques .....	80
N° 3. — Aide militaire accordée en 1974 à des Etats étrangers .....	81
N° 4. — Tableau des contributions françaises aux principales organisations internationales .....	87
N° 5. — Crédits du Ministère des Affaires étrangères « affectés » aux Etats membres de l'O. P. E. P. ....	88
N° 6. — Un commentaire de presse sur le budget des affaires étrangères ..	89

---

## RESUME DES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR ET DES DEBATS DE LA COMMISSION

### A. — Présentation schématique des crédits.

Budget total : 1974 : 2 450 millions } + 12 %  
1975 : 2 743 millions }

#### Répartition des crédits par service.

	DEPENSES ORDINAIRES		DEPENSES EN CAPITAL (autorisations de programme).	
	Crédits pour 1975.	Variations (1). (En pourcentage.)	1974	1975
	(Millions de francs.)		(Millions de francs.)	
Administration centrale.....	135	+ 19,7	8	6
Services à l'étranger.....	500	+ 22,2	23	20
Presse et information.....	34	+ 5,2	1	1
Relations culturelles et scientifiques.	650,5	+ 12,7	20	20
Aide au développement.....	647	+ 13,2	35	32,5
Aide militaire.....	60,5	0	»	»
Contributions internationales.....	603,5	+ 8,1	12	3
Assistance et divers.....	25,5	+ 16,2	»	»
Total .....	2 656	+ 12,3	99	82,5

(1) Il s'agit des variations effectives ne tenant pas compte des simples transferts et modifications de présentation.

### *Les principales mesures nouvelles au titre des dépenses ordinaires.*

#### 1. Administration centrale :

Création de 11 emplois (+ 529 000 F) ; reclassements indiciaires (+ 765 000 F) ; augmentation des crédits de matériel et de fonctionnement (+ 4 830 000 F).

*Economies sur cabinet ministériel (— 135 000 F).*

2. Services à l'étranger :

Création de 17 emplois (1,8 million) ; reclassements indiciaires (+ 622 000 F) ; renforcement de la sécurité (+ 1,2 million) ; matériel et fonctionnement (+ 19,2 millions).

3. Relations culturelles et scientifiques :

Ajustement aux besoins ..... + 29,8 millions de francs.  
*Economies* ..... — 4,3 millions de francs.

4. Aide au développement :

Ajustement aux besoins..... + 77,5 millions de francs.  
*Economies* ..... — 5,7 millions de francs.

5. Contributions internationales :

Ajustement aux besoins..... + 54 millions de francs.  
*Economies* ..... — 53,7 millions de francs.

*Les principales autorisations de programme.*

- Au titre des services à l'étranger, la totalité de la dotation (20 millions de francs) est destinée à la Chancellerie de Moscou.
- Au titre des relations culturelles : 20 millions de francs (voir première partie, section 4, paragraphe 3, du présent rapport).
- Au titre de l'aide extérieure : 32,5 millions de francs (voir première partie, section 5, paragraphe 2, du présent rapport).

**B. — Audition du Ministre.**

Le 7 novembre 1974, la Commission a entendu M. Jean Sauvagnargues, Ministre des Affaires étrangères. L'audition a porté **sur les négociations internationales relatives à l'énergie.**

Le Ministre a orienté son exposé en fonction des **questions** qui lui avaient été préalablement posées par écrit par la commission.

Evoquant tout d'abord le refus français de participer à l'Agence internationale de l'énergie, M. Sauvagnargues a estimé que l'Agence ne traitera pas le « vrai problème » qui est d'engager le dialogue avec les pays producteurs de pétrole. La politique française en la matière tend à éviter la confrontation avec les pays producteurs,

d'une part, avec les Etats-Unis, d'autre part. Selon le Ministre, il faut, par priorité, mettre sur pied une politique européenne de l'énergie et engager le dialogue avec les producteurs.

L'initiative française tendant à convoquer la réunion d'une conférence internationale tripartite sur les problèmes énergétiques se veut un moyen d'éviter une détérioration des relations internationales.

Après avoir rappelé quels seraient les participants à cette Conférence, le Ministre a indiqué que, selon la France, sa préparation devait se faire à un niveau élevé.

La Communauté économique européenne devant être représentée à cette conférence par un seul porte-parole, le Ministre a indiqué qu'il voyait là un moyen de donner à l'Europe une politique commune de l'énergie.

La position française à l'égard de l'agence de l'énergie n'est nullement inspirée, a déclaré le Ministre, par la volonté d'obtenir de la part des Etats producteurs une attitude plus bienveillante.

Le Ministre a enfin évoqué la difficulté d'obtenir une augmentation de l'aide aux pays sous-développés non producteurs de pétrole et un plus grand effort en la matière de la part des pays producteurs.

M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a demandé des précisions sur la politique française à l'égard de l'Algérie et de l'Irak et sur le recyclage des revenus encaissés par les pays producteurs de pétrole.

M. Héon, rapporteur spécial du budget du Ministère des affaires étrangères, s'est interrogé sur la compatibilité des accords bilatéraux entre Etats producteurs et Etats consommateurs avec la proposition de conférence tripartite et il a souhaité que soient approfondis les contacts avec les émirats du golfe Persique.

M. Monory a émis l'opinion que l'économie française n'était pas en état de supporter une indexation des prix des hydrocarbures et que, de ce fait, la conférence internationale proposée par la France ne devrait pas supposer admis dès le départ le principe d'une telle indexation. Il a estimé par ailleurs que les pays sous-développés non producteurs qui seraient invités à la conférence tripartite (Brésil, Zaïre, Inde) n'étaient pas parfaitement représentatifs.

M. Maurice Schumann a insisté sur la nécessité de ne pas laisser se détériorer nos relations avec l'Algérie puis il a évoqué le problème du redéploiement de l'aide française en matière culturelle et technique.

M. Descours Desacres a souhaité que la coopération internationale pour la recherche dans le domaine énergétique soit développée.

M. Edouard Bonnefous, président, a interrogé le Ministre sur les chances de succès du dialogue euro-arabe.

Au terme de ses réponses sur ces différents points, le Ministre a souligné que l'organisation du dialogue euro-arabe soulevait de grandes difficultés et a indiqué que, dans les circonstances actuelles, force était de reconnaître que le problème des « pétro-dollars » n'était pas intellectuellement maîtrisable.

### C. — **Délibérations de la commission.**

Le 13 novembre 1974, la Commission des Finances a examiné le projet de budget des Affaires étrangères pour 1975 et a approuvé le présent rapport.

Votre rapporteur a développé devant la commission les observations suivantes :

— la croissance du budget des Affaires étrangères demeurant inférieure à celle du budget de l'Etat, la part des Affaires étrangères dans le budget général continuera de décroître pour ne plus représenter que 1,06 % ;

— le plafonnement des crédits affectés à l'entretien du parc automobile dénote lui aussi un effort appréciable d'économie ;

— dans le même esprit, la réalisation de nombreuses opérations d'équipement a dû être différée ;

— le retard dans la mise en application du plan de renforcement de la sécurité dans les postes à l'étranger ne cesse de s'aggraver ;

— des économies sur les frais de déplacement des personnels pourraient être réalisées si les appartements de fonction étaient dotés d'un minimum de mobilier ;

— une politique plus dynamique d'acquisition immobilière permettrait, à terme, de réaliser des économies ;

— au titre des relations culturelles, trente emplois sont supprimés dans les lycées français au Maroc et d'autres économies sont prévues sur les moyens de diffusion culturelle, sur les opérations de coopération scientifique (au Brésil et au Chili) et sur le dispositif culturel français en Europe occidentale ;

— la principale économie réalisée porte sur les contributions internationales et est supérieure à 60 millions de francs ; cette limitation de la participation française aux dépenses des organisations internationales dénote peut-être le vœu du Gouvernement français d'obtenir une participation accrue des pays producteurs de pétrole au financement de ces organisations ;

— l'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, un amendement tendant à réduire de 5 700 000 F les crédits du titre IV ; cet amendement, qui affecte le Chili, vise à obtenir la libération de ressortissants français emprisonnés.

Au terme de son exposé, M. Héon, rapporteur spécial, a indiqué à la Commission que son rapport écrit comportait des développements, d'une part sur l'exécution du budget des affaires étrangères en 1974, d'autre part, sur les négociations entre pays producteurs et pays consommateurs de pétrole.

Les membres de la commission ont alors formulé des observations :

— M. Edouard Bonnefous, président, a demandé des précisions sur les crédits consacrés à l'Algérie et aux pays membres de l'O. P. E. P. ;

— M. Coudé du Foresto, rapporteur général, a interrogé le rapporteur spécial sur le nombre exact des suppressions d'emplois ;

— M. Monory a regretté que la commission interministérielle qu'avait constituée M. Chaban-Delmas lorsqu'il était Premier Ministre, pour coordonner l'action des villes, notamment des villes jumelées, dans les relations internationales, ait été mise en sommeil ; il a souhaité par ailleurs que les questions relatives à la francophonie restent dans les compétences du ministre de la coopération ;

— M. Chochoy a demandé quelle était l'affectation de crédits demandés au titre des télécommunications en Syrie ;

— M. Jargot a exprimé la crainte que les transferts d'emplois figurant dans le budget n'entraîne une diminution des échanges de jeunes.

Répondant aux intervenants, M. Héon, rapporteur spécial a donné les précisions suivantes :

— le total des crédits affectés aux Etats membres de l'O. P. E. P., en provenance du budget des Affaires étrangères est de l'ordre de 300 millions de francs pour les dépenses ordinaires ; sur ce total, 250 millions de francs sont consacrés à l'Algérie et correspondent à la subvention à l'office universitaire et culturel français (43 millions de francs) à l'aide au développement par la formation et l'enseignement (101,5 millions), à l'aide technique au développement (76,5 millions), à l'action culturelle et artistique et à l'aide militaire ; en revanche, aucune dotation ne figure plus depuis plusieurs années au chapitre 68.82 (concours au développement industriel de l'Algérie) communément appelé « Plan de Constantine », qui continue cependant d'apparaître dans le fascicule budgétaire dans la mesure où l'intégralité des aides engagées (200 millions de francs) n'a pas encore été versée ;

— le nombre des suppressions d'emplois effectives est de 10.

Le rapporteur spécial a ensuite traité des négociations entre la France et les pays producteurs de pétrole et des négociations entre ces derniers et les autres pays consommateurs. A ce sujet, M. Monoy s'est inquiété du niveau des prix retenus dans les accords d'Etat à Etat, qui ne lui semblent pas toujours compatibles avec les conditions imposées aux compagnies pétrolières approvisionnant le marché intérieur.

\*  
\* \*

*Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1975 du Ministère des Affaires étrangères.*

## PREMIERE PARTIE

### ANALYSE DES CREDITS (1)

Chaque année, au début de son rapport sur le budget des Affaires étrangères, votre Commission des Finances vous propose de comparer l'évolution de ce budget et celle de l'ensemble des charges inscrites au budget général de l'Etat.

Cette année, le fait que soit intervenue au milieu de l'année une loi de finances rectificative rend la comparaison plus délicate que de coutume.

En effet, lorsqu'on parle d'un taux d'augmentation de 13,8 % des dépenses de l'Etat de 1974 à 1975, on prend comme base de comparaison, non pas la loi de finances initiale pour 1974, mais les crédits budgétaires tels qu'ils résultent de l'adoption du « collectif ».

Si l'on se réfère à la loi de finances initiale, *la progression des dépenses inscrites au budget général est de 17,7 %.*

*Quant au budget du Ministère des Affaires étrangères, il passera de 2 450 millions en 1974 à 2 743 millions en 1975, soit une augmentation d'à peu près 12 % (contre + 9,2 % dans la loi de finances initiale pour 1974, + 9,9 % en 1973 et + 11,5 % en 1972). Par contre, si l'on tient compte des crédits supplémentaires inscrits dans le collectif du mois de juillet 1974 (2) la progression n'est plus de 12 % mais de 11,6 %.*

Ainsi la part du budget des Affaires étrangères dans le budget de l'Etat continuera de décroître pour ne plus représenter en 1975 que 1,06 % du total des charges à caractère définitif inscrites dans le projet de budget général.

---

(1) Cette analyse porte sur les crédits demandés par le Gouvernement pour 1975. Lors du débat en première lecture, l'Assemblée Nationale a amputé ces crédits de 5 700 000 F (sur le titre IV) correspondant à l'aide technique et scientifique au Chili.

(2) Ces crédits s'élevaient à 7 300 000 F.

Par nature des dépenses, les principales variations en pourcentage entre 1974 (loi de finances initiale) et 1975 s'analysent comme suit :

*Dépenses ordinaires* : + 12,3 %,

Dont :

Moyens des services (titre III) .....	+ 13,6 %
Interventions politiques (titre IV) .....	+ 11,4 %

*Dépenses en capital* :

Autorisations de programme .....	— 16,7 %
Crédits de paiement .....	+ 3,6 %

Ces chiffres globaux permettent dès l'abord de faire quelques observations générales :

1° A l'inverse de ce qui s'était produit en 1974 où les autorisations de programme étaient en forte augmentation, les dépenses en capital seront sacrifiées en 1975. En effet, même si l'on fait abstraction des travaux d'extension du C. E. R. N. (1) (2), les autorisations de programme diminuent de 8,6 %. L'augmentation des crédits de paiement correspond donc, pour l'essentiel, à l'exécution d'opérations engagées précédemment.

2° Si les dépenses ordinaires sont relativement privilégiées (mais elles augmentent malgré tout moins que l'ensemble du budget de l'Etat), l'effort de compression porte sur les interventions publiques, tandis que les moyens des services sont moins affectés par les mesures d'économie.

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse, il faut encore faire remarquer que, comme dans le précédent budget, des redistributions non négligeables de crédits sont opérées au sein des dotations existantes. Aussi, pour avoir une idée exacte des modifications apportées au budget, il convient de s'intéresser non pas seulement à la variation globale des crédits d'une année sur l'autre, mais surtout, d'une part aux diverses augmentations de crédits (mesures nouvelles *positives*) et, d'autre part, aux diverses économies (mesures nouvelles *negatives*). Autrement dit, il ne

---

(1) Les achats de terrain devant s'achever en 1975, les crédits demandés à cette fin sont naturellement en nette réduction.

(2) Les Etats membres de l'Organisation européenne de recherche nucléaire sont les pays de la C. E. E., la Grèce, la Norvège, la Suède, la Suisse et l'Autriche. En outre la Pologne, la Turquie et la Yougoslavie ont le statut d'observateur.

faut pas se limiter à l'examen du solde des mesures nouvelles. Il faut totaliser séparément les augmentations et les réductions de crédits.

Ainsi une économie très substantielle (de l'ordre de 10 %) est prévue au titre des contributions aux organisations internationales. Cela n'apparaît pas si on examine simplement les dotations globales des chapitres concernés qui, compte tenu des « mesures acquises » et d'autres ajustements, sont finalement en augmentation. Mais si l'on entre dans le détail on constate qu'en réalité il y a d'importantes augmentations de crédits assez largement « gagées » par des économies.

Les deux tableaux suivants retracent l'évolution des dotations des différents services. Compte tenu des modifications de présentation qui sont de nature à fausser les variations réelles, il n'est pas tenu compte, dans les mesures nouvelles, des opérations qui constituent de simples transferts.

I. — Dépenses ordinaires.

(Chiffres arrondis.)

	1974	VARIATIONS en pourcentage.		DOTATION DE 1975	
		Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Ancienne présen- tation.	Nouvelle présen- tation.
		(Milliers de francs.)		(Milliers de francs.)	
Administration centrale ...	111 948	+ 14 %	+ 5,7 %	134 066	134 926
Services à l'étranger .....	328 158	+ 13,8 %	+ 8,4 %	501 023	499 963
Presse et information .....	32 622	0	+ 5,2 %	34 322	34 322
Relations culturelles et scientifiques .....	606 063	+ 8,5 %	+ 4,2 %	683 338	650 528
Coopération culturelle et technique (aide aux pays sous-développés) .....	544 222	0	+ 13,2 %	616 012	(1) 647 322
Aide militaire .....	60 504	0	0	60 504	60 504
Contributions inter- nationales .....	561 038	+ 7,5 %	+ 0,6 %	603 416	603 416
Assistance et divers .....	21 455	0	+ 16,2 %	25 475	25 475

(1) En première lecture, l'Assemblée Nationale a réduit ce crédit de 5 700 000 F correspondant à l'aide technique et scientifique au Chili.

II. — Dépenses en capital.

(Autorisations de programme.)

(Chiffres arrondis en milliers de francs.)

	1974	1975
Administration centrale .....	8 000	6 000
Services à l'étranger .....	23 000	20 000
Presse et information .....	1 000	1 000
Relations culturelles et scientifiques .....	20 000	20 000
Aide au développement .....	35 000	32 500
Contributions internationales .....	12 000	3 000

En complément aux deux tableaux précédents relatifs aux crédits, il est intéressant de présenter un tableau retraçant l'évolution des effectifs des divers services (agents titulaires et contractuels).

Evolution des effectifs du ministère.

	EFFECTIFS au 31 décembre 1974.	CREATIONS ou suppressions d'emplois.	EFFECTIFS pour 1975.
Administration centrale .....	943	+ 18	961
Services à l'étranger (postes diploma- tiques et consulaires) .....	2 728	+ 9	2 737
Relations culturelles .....	3 929	— 477	3 452
Total .....	7 600	— 450	7 150

En réalité, la diminution des effectifs n'est que de dix emplois. En effet, sur les 477 suppressions d'emplois affectant les relations culturelles, 440 sont purement apparentes car ces emplois sont pris en charge par les chapitres du titre IV concernant la coopération culturelle. On constate donc en définitive une grande stabilité, voire une légère compression des effectifs.

*Le choix des économies et des priorités.*

Avant d'analyser les dotations des différents services, il est utile d'indiquer les principes généraux qui ont présidé au choix des économies prévues dans le budget des Affaires étrangères en 1975 (1).

Ces économies résultent de la décision prise par le Conseil des Ministres du 24 juillet 1974 de procéder à un exercice d'économies supplémentaires dans le projet de loi de finances pour 1975.

Pour ce qui concerne les dotations des Affaires étrangères, cet effort d'économie devait, selon les instructions du Premier Ministre, se traduire par un abattement de 50 millions sur le chapitre des contributions internationales obligatoires et de 13,66 millions sur les autres chapitres du budget.

La nécessité de préserver à tout prix le montant des crédits nouveaux obtenus pour assurer en 1975 le maintien des moyens de fonctionnement de l'Administration centrale et des services à l'étranger a contraint le Département à concentrer son effort d'économie sur les moyens d'intervention de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et sur les crédits destinés à nos contributions internationales.

---

(1) Les indications qui suivent sont extraites d'une réponse du ministère à une question de la commission.

*L'application des recommandations de la « Commission Racine ».*

La mise en œuvre des recommandations du « Rapport Racine » se ramène dans le projet de budget pour 1975 aux mesures suivantes :

NUMERO des mesures nouvelles.	O B J E T	CREDITS prévus.
		(En francs.)
01.11.03	Développement des moyens informatiques .....	+ 305 000 (trois emplois)
01.12.08	Remise en ordre des effectifs des agents contractuels à l'Administration centrale .....	+ 87 700
01.12.10	Formation professionnelle .....	+ 500 000
01.12.11 02.12.02	Régularisation de la situation d'agents en mission à l'Administration centrale .....	(neuf emplois)
01.13.05	Mutuelle des Affaires étrangères .....	+ 400 000
01.13.07	Fonctionnement des services centraux .....	+ 2 300 000
02.11.02	Sécurité des postes à l'étranger .....	+ 1 200 000
02.12.01	Remise en ordre des effectifs des agents contractuels à l'étranger .....	+ 518 126
02.13.04	Fonctionnement des services à l'étranger .....	+ 9 000 000
02.13.07	Valises diplomatiques .....	+ 1 900 000
Page 63 du « Bleu »	Immeubles diplomatiques et consulaires (autorisations de programme) .....	27 000 000

**SECTION 1. — Les crédits de l'Administration centrale.**

**Paragraphe 1. — DÉPENSES ORDINAIRES**

Les augmentations de crédits bénéficiant à l'Administration centrale se montent à 15,6 millions (soit 14 % du budget voté en 1974) au titre des mesures acquises et à 6,7 millions au titre des mesures nouvelles, dont plus de la moitié correspondent d'ailleurs à des ajustements aux besoins, pour tenir compte essentiellement de la hausse des prix. Compte non tenu des simples transferts ou virement, les mesures nouvelles représentent donc 5,7 % des dotations de 1974.

Parmi ces mesures, on notera la création de treize emplois (529 000 F) dont deux correspondent en réalité à la prise en charge d'emplois du Secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches qui a été supprimé et trois sont destinés au service informatique. Les effectifs de l'Administration centrale qui s'élèvent à 943 agents (1) ne seront donc pratiquement pas modifiés.

Compensant partiellement ces augmentations de crédit, une économie de 135 000 F est réalisée sur les moyens de fonctionnement des cabinets ministériels.

Par ailleurs, 765 000 F sont consacrés à diverses améliorations indiciaires ou indemnitaires. Des améliorations analogues sont en outre financées sur les disponibilités des chapitres intéressés (115 000 F).

Au titre des dépenses de matériel et de fonctionnement, les augmentations proposées (4,8 millions de francs) sont, dans leur quasi-totalité, présentées comme de simples ajustements aux besoins. C'est ainsi par exemple que les 250 000 F supplémentaires demandés pour l'entretien du parc automobile permettra tout juste de couvrir, selon le Ministère, les dépenses d'entretien des véhicules (frais d'assurance et de carburant compris) compte tenu de la hausse générale des coûts et d'une politique de stricte économie. En revanche, aucune réparation importante, ni *a fortiori* aucun remplacement de véhicule n'est envisagé en 1975. Depuis 1972, l'effectif du parc automobile du Ministère est stable (trente et un véhicules de tourisme et dix-sept véhicules utilitaires). Ces 250 000 F sont à comparer à l'ajustement qui était souhaité par les services compétents et qui se montait à 1 400 000 F. On a là un exemple de l'effort d'économie réalisé.

Dans le même ordre d'idées, on notera que l'ajustement demandé au titre de la subvention à la mutuelle des Affaires étrangères a été ramené de 540 000 F à 400 000 F, cependant qu'une économie tout à fait artificielle est réalisée sur le chapitre « Remboursement aux autres administrations » (P. T. T. notamment) qui n'est majoré que de 2 millions de francs alors que 5,2 millions de francs eussent été nécessaires si l'on voulait éviter que, comme chaque année, la dotation prévue ne soit dépassée.

---

(1) 555 titulaires et 388 contractuels.

## Paragraphe 2. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

### A. — *Immeubles administratifs.*

(Chap. 57-10, art. 10.)

En autorisations de programme, 1 million de francs sont demandés pour l'entretien des immeubles de l'Administration centrale.

En services votés, apparaît un crédit de paiement de 100 000 F correspondant à l'achèvement d'un dépôt d'archives dans un immeuble situé à Nantes.

Notons que d'autres opérations immobilières présentent aux yeux du Ministère un caractère d'urgence mais la politique d'économie budgétaire ne permet pas de les entreprendre. Ces opérations sont les suivantes :

- extension de l'immeuble Breil-Malville à Nantes ;
- création d'un dépôt d'archives ;
- transformation de la cabine haute tension du Quai d'Orsay ;
- aménagement des locaux pour réaliser l'automatisation du chiffre.

### B. — *Équipement du service du chiffre.*

(Chap. 57-10, art. 20.)

En autorisations de programme, 5 millions de francs (comme en 1974) sont demandés pour l'équipement du service du chiffre et des transmissions.

Le ministère des Affaires étrangères considère que 2 millions de francs supplémentaires eussent été nécessaires si l'on avait voulu réaliser immédiatement toutes les opérations présentant à ses yeux un caractère d'urgence. Les opérations qu'il faut reporter sont les suivantes :

- la mise en place d'un circuit avec machine à chiffrer « Myosotis » entre Paris—Tokyo et Paris—Amérique du Sud ;
- la réalisation de la liaison Paris—Rome en duplex et non en alterna ;
- l'achat de machines cryptophoniques à haute sécurité.

**SECTION 2. — Les services à l'étranger  
(postes diplomatiques et consulaires).**

**Paragraphe 1. — DÉPENSES ORDINAIRES**

Compte non tenu des simples transferts ou virements, les crédits supplémentaires demandés pour les services à l'étranger (postes diplomatiques et consulaires) se montent à 45,2 millions de francs pour les mesures acquises (soit 13,8 % des dotations de 1974) et à 27,7 millions de francs (soit 8,4 % du budget voté en 1974), pour les mesures nouvelles.

*A. — Créations d'emplois et améliorations indiciaires.*

Les créations d'emplois ne représentent qu'une faible part des mesures nouvelles (1,8 millions de francs). Les dix-sept emplois dont la création est proposée (1) seront en principe répartis comme suit :

— Cinq secrétaires adjoints des Affaires étrangères pour Beyrouth, Tokyo, Pékin et Djeddah ;

— Douze sténodactylographes pour Saigon, Sao Paulo, Brasilia, Dacca, Buenos Aires, Abou Dhabi, Haïfa, Kinshasa et Dakar.

Les effectifs totaux des postes précités s'établiront dès lors comme suit :

POSTES	TITULAIRES			CONTRACTUELS	TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D		
Beyrouth .....	8	4	2	15	29
Tokyo .....	11	2	»	2	15
Pékin .....	10	3	2	15	30
Djeddah .....	4	1	»	5	10
Saigon .....	2	1	6	34	43
Sao Paulo .....	2	1	4	4	11
Brasilia .....	7	2	4	10	25
Dacca .....	4	1	2	4	11
Buenos Aires .....	5	2	4	21	32
Abou Dhabi .....	2	1	1	2	6
Haïfa .....	1	»	2	1	4
Kinshasa .....	6	2	1	16	25
Dakar .....	6	4	4	19	33
<b>Total .....</b>	<b>68</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>148</b>	<b>272</b>

(1) Les effectifs actuels des services à l'étranger (postes diplomatiques et consulaires) se montent à 2 728 agents (799 titulaires et 1 929 contractuels).

Les reclassements et améliorations indiciaries portent sur un peu moins de 70 emplois. Leur coût sera de 765 000 francs.

B. — *Le renforcement de la sécurité dans les postes.*

Compte tenu des services votés et des mesures nouvelles, le total des crédits affectés à la sécurité se montera à 3 620 000 francs en 1975.

Le renforcement de la sécurité est un problème grave que la prise d'otages à l'ambassade de France aux Pays-Bas a brutalement mis au premier plan de l'actualité au mois de septembre dernier.

Mis au point il y a trois ans, le plan de renforcement de la sécurité comporte deux volets : la mise en place de gardes de sécurité (330 emplois devaient être créés entre 1972 et 1976, soit 66 emplois par an, pour permettre l'affectation dans les postes à l'étranger de personnels de la gendarmerie nationale) et la mise en place d'installations techniques (le programme comportait une quarantaine de cages de Faraday et une vingtaine de chambres sourdes).

De 1972 à 1974, il n'a été créé que 100 emplois de gardes de sécurité (50 en 1972, 24 en 1973 et 26 en 1974) et 12 postes seulement ont été dotés d'installations matérielles de sécurité. C'est dire qu'au terme de la troisième année d'exécution du plan de cinq ans portant sur le renforcement de la sécurité, le « coefficient d'exécution » qui aurait dû être de l'ordre de 60 % n'est que de 30 % pour la mise en place de gardes de sécurité et de 20 % pour la sécurité matérielle.

Le budget de 1975 ne prévoit la création d'aucun nouvel emploi de gardes de sécurité. Le retard pris en la matière continue de s'aggraver. Lors des arbitrages budgétaires, le Premier Ministre a en effet décidé de ne pas accroître le nombre d'emplois de gardes de sécurité dans les postes diplomatiques. Le crédit inscrit en mesures nouvelles (1,2 million de francs) est donc exclusivement destiné au renforcement de la sécurité matérielle des locaux diplomatiques (1) (2).

---

(1) Une mesure nouvelle de même montant était inscrite à cette même fin dans le budget de 1974.

(2) Notons que le coût total de réalisation du programme de renforcement de la sécurité matérielle est actuellement évalué à 15 millions de francs et que la durée de vie des installations est d'une dizaine d'années.

Compte tenu des économies non négligeables réalisées par ailleurs dans le budget du Ministère des Affaires étrangères (puisque ce budget n'augmente que de 12 % alors que le budget général de l'Etat s'accroît de 17,7 %) fallait-il aussi faire porter l'effort de compression sur ce chapitre de dépenses ? L'avoir fait, c'est avoir décidé de réaliser des économies sur la sécurité des fonctionnaires du corps diplomatique. C'est donc à coup sûr avoir pris un gros risque.

C. — *Autres dépenses de matériel et de fonctionnement.*

Les divers « ajustements aux besoins » se montent à un peu plus de 23,8 millions de francs répartis comme suit :

1° *Ajustement des dotations concernant la rémunération des personnels d'exécution des postes à l'étranger* : + 2,8 millions de francs.

Cette mesure tend à combler une partie de l'écart qui subsiste entre le montant du crédit inscrit au budget du Département pour la rémunération du personnel auxiliaire de bureau et de service employé de façon permanente par les postes diplomatiques et consulaires, et le coût réel de ces personnels qui sera en 1974 de l'ordre de 25 millions de francs.

Ce dépassement était jusqu'à présent couvert à l'aide de disponibilités dégagées sur les autres paragraphes de l'article 10 du chapitre 31-11, disponibilités en voie de disparition.

2° *Frais de déplacements des personnels et de transport des mobiliers leur appartenant* : + 4 millions de francs.

Cet ajustement correspond à une augmentation de 20 % (le crédit ouvert en 1974 était de 20,4 millions de francs). Comme l'a souvent souligné votre rapporteur, et ainsi que le Ministère lui-même semble en être conscient, des économies pourraient être réalisées sur ces crédits si les appartements de fonction des personnels en service à l'étranger étaient équipés d'un mobilier convenable.

3° *Indemnités de représentation des chefs de postes diplomatiques et consulaires* : +1,9 million de francs.

Cet ajustement, qui correspond à une augmentation de 12 % de la dotation, est proposé en application d'une lettre du Ministère des Finances du 10 mars 1966, relative à la réforme des régimes

de rémunération des personnels en service à l'étranger, prévoyant notamment que « les crédits globaux des frais de représentation seront revalorisés chaque année d'un pourcentage égal au pourcentage de majoration du traitement de base en Métropole ».

4° *Frais de mission* : + 3,6 millions de francs.

Il s'agit d'un ajustement équivalent à presque 20 % des crédits de 1974 et ventilé comme suit :

— missions effectuées au titre des conférences	
internationales .....	+ 1 150 000 F
— inspection des postes.....	+ 100 000 F
— courriers et valises diplomatiques.....	+ 1 900 000 F
— conseil supérieur des Français à l'étranger.	+ 50 000 F

5° *Loyers* : + 2,1 millions de francs.

Compte tenu des mesures acquises (2,8 millions de francs), le crédit prévu passera de 20,4 millions de francs en 1974 à 25,3 millions de francs en 1975.

6° *Matériel* : + 9 millions de francs.

Cette mesure correspond à un ajustement de 15 % pour tenir compte de la hausse moyenne prévisible du coût de la vie à l'étranger en 1975.

7° *Parc automobile* : + 450 000 F.

Le crédit demandé passera de 2 970 000 F en 1974 à 3 420 000 F en 1975.

L'augmentation devrait permettre de couvrir, compte tenu de la hausse générale des coûts, les dépenses d'entretien, frais d'assurance et de carburant compris, des véhicules de nos postes diplomatiques et consulaires.

Le parc automobile des services à l'étranger comprend actuellement 460 véhicules dont 446 véhicules de service et 14 véhicules de fonction mis à la disposition de nos ambassadeurs à Varsovie, Vienne (ambassade), Tel-Aviv, Mascatte, Berlin (ambassade), Abou-Dhabi, Manama, Dakar, Singapour, Malte, Port-Louis, Budapest, Rome (Saint-Siège) et Bonn.

En dépit de la hausse des coûts et dans la limite des crédits qui lui sont impartis le Ministère des Affaires étrangères s'efforcera de poursuivre en 1975 la réalisation du plan d'acquisition de véhicules de fonction mis au point en 1973 par le groupe de travail constitué au sein du Département, sous la présidence d'un Inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires.

Paragraphe 2. — DÉPENSES EN CAPITAL

(Chap. 57-10, art. 30.)

A. — *Les dotations de 1975.*

Comme en 1974, 20 millions de francs sont demandés en autorisations de programme pour la construction de la chancellerie de Moscou (deuxième tranche). Cette opération est également évoquée dans la deuxième partie du présent rapport consacrée à l'exécution du budget de 1974. Le Ministère des Affaires étrangères n'est pas en mesure, dans l'état actuel de la procédure, d'indiquer quel sera, sur la base d'un devis initial de 40 millions, le coût final de l'opération, après réévaluation résultant de la hausse du coût de la construction dans les deux ans à venir.

Alors qu'en 1974, 3 millions de francs étaient en outre prévus pour la restauration d'immeubles diplomatiques et consulaires, aucun crédit n'est demandé à cette fin en 1975.

Le montant des crédits de paiement se décompose en 10 millions de francs au titre des mesures nouvelles (chancellerie de Moscou) et en 19,9 millions de francs au titre des services votés. Ces derniers s'analysent comme suit (en francs) :

Djedda : achat d'une résidence pour l'ambassadeur..	710 000
Lagos : construction de la chancellerie.....	4 762 000
Madrid : construction de la chancellerie.....	2 050 000
Moscou : construction de la nouvelle ambassade.....	10 000 000
Tananarive : réinstallation de l'ambassade.....	1 440 000
Washington : construction de la chancellerie (organisation d'un concours et étude du projet).....	700 000
Yaoundé : construction de la chancellerie.....	238 000

B. — *Les crédits de report.*

L'attention de votre rapporteur a été attirée par le volume important des crédits de report inscrits au chapitre 57-10 et dont la majeure partie correspond à l'article 30 de ce chapitre, c'est-à-dire aux immeubles des services diplomatiques et consulaires.

Il résulte des explications fournies par le Ministère des Affaires étrangères que la quasi-totalité des crédits non utilisés au 31 décembre 1973 et reportés sur 1974 correspond à l'ouverture, dans les derniers jours de 1973, par la loi de finances rectificative de fin d'année, d'un crédit supplémentaire de 38 280 000 F.

S'agissant des services diplomatiques et consulaires, les crédits ainsi reportés de 1973 sur 1974 ont été utilisés de la façon suivante :

— 5 800 000 F pour une opération compensée à Madrid : vente de la chancellerie actuelle et construction avec le produit de la vente d'un immeuble de bureaux sur le terrain de la résidence : le crédit ne sera utilisable qu'après la signature du contrat de vente ;

— 480 000 F pour compenser la perte au change subie sur la vente du terrain de Yokohama en 1971 dont le produit a été investi dans l'acquisition du terrain de l'ambassade à Tokyo en 1972 et l'extension de la chancellerie de 1972 à 1973 ; la somme ci-dessus avait donc dû être affectée par anticipation ;

— 12 120 000 F pour la construction de la chancellerie à Lagos ;

— 3 650 000 F pour l'achat et l'aménagement d'appartements à Brasilia ;

— 5 300 000 F pour compléter le programme affecté à la construction et à l'équipement de l'ambassade à Brasilia ;

— 1 525 000 F pour financer l'aménagement d'une nouvelle chancellerie à Tananarive acquise sur les crédits du Ministère de la Coopération.

En outre, 7 405 000 F ont été mis en réserve pour une opération à choisir parmi différentes urgences.

C. — *Les objectifs d'une politique immobilière à longue portée.*

On trouvera dans une annexe au présent rapport la liste des opérations immobilières en cours ainsi que le coût de chacune d'elles, sa date de lancement et sa date d'achèvement. Mais il est intéressant ici, pour prendre la mesure des moyens que nécessiterait la mise en œuvre d'une politique immobilière à longue portée visant à acquérir la propriété des locaux utilisés par nos services plutôt que de les louer, de donner la liste des opérations que le Ministère souhaiterait pouvoir engager dans cette optique.

1° *Construction et éventuellement achats de terrains :*

Abidjan .....	Consulat.
Alger .....	Aménagement de Peltzer et Vitrolles (chancellerie et logements).
Athènes .....	Réinstallation de l'ambassade (achat de terrain et construction).
Bamako .....	Résidence.
Bogota .....	Chancellerie.
Caracas .....	Chancellerie (achat de terrain et construction).
Colombo .....	Réinstallation de l'ambassade.
Dakar .....	Logements de fonction.
Dodoma .....	Réinstallation de l'ambassade actuellement à Dar es Salam.
Golfe persique .....	Abu Dhabi (chancellerie et résidence). Doha (chancellerie et résidence). Mascate (chancellerie et résidence). Qatar (chancellerie et résidence).
Hanoï .....	Résidence de l'ambassadeur.
Islamabad .....	Chancellerie, résidence de l'ambassadeur et logements de fonction.
Kampala .....	Chancellerie.
Kuala Lumpur .....	Chancellerie.
Lagos .....	Résidence de l'ambassadeur.
Lusaka .....	Chancellerie.
Mexico .....	Chancellerie.
Montevideo .....	Résidence et chancellerie.
Nairobi .....	Chancellerie.
New Delhi .....	Chancellerie.
Panama .....	Résidence.
Pékin .....	Chancellerie, résidence et logements de fonction. fonction.
Rabat .....	Chancellerie et résidence.
Saint-Domingue .....	Chancellerie.
Tokyo .....	Agrandissement de la chancellerie et logements de fonction.
Varsovie .....	Résidence.
Washington .....	Chancellerie.
Wellington .....	Résidence.
Yaoundé .....	Chancellerie (3 <sup>e</sup> tranche).

## 2° Achats :

Barcelone .....	Résidence consulaire.
Berne .....	Chancellerie.
Bruxelles .....	Résidence du représentant de la France auprès de l'O. T. A. N.
Jersey .....	Résidence et bureaux consulaires.
Katmandou .....	Résidence de l'ambassadeur.
Lima .....	Chancellerie.
Lillongwe .....	Chancellerie, résidence et logements de fonction.
Londres .....	Consulat général.
Managua .....	Résidence.
Manille .....	Résidence de l'ambassadeur.
Panama .....	Résidence de l'ambassadeur.
San José de Costa Rica....	Résidence.
● Singapour .....	Résidence et chancellerie.
● Tégucigalpa .....	Chancellerie.

## 3° Restauration :

Ankara .....	Résidence de l'ambassadeur.
Cotonou .....	Résidence de l'ambassadeur.
Istanbul .....	Résidence de Thérapia.
Mogadiscio .....	Chancellerie et logements de fonction.
Moscou .....	Résidence de l'ambassadeur.
Rome, Palais Farnèse.....	Electricité rez-de-chaussée, aile gauche, annexe de la Via Giulia.
Rome, Villa Srohl Fern.....	Réseau d'égouts, etc.
Séoul .....	Résidence.
Tanger .....	Résidence du consul général.

## SECTION 3. — Presse et information.

### Paragraphe 1. — DÉPENSES ORDINAIRES

Les crédits inscrits au chapitre 42-21 (diffusion générale d'informations et de documentation) passeront de 32,6 millions de francs en 1974 à 34,3 millions de francs en 1975, soit une augmentation de 5,2 % qui ne permettra bien évidemment pas de maintenir à leur niveau actuel les activités des services concernés.

En fait, mis à part 382 000 francs correspondant aux bibliothèques à l'étranger, la quasi-totalité de ce crédit est géré par la Direction des services d'information et de presse.

Ainsi contrainte de réduire ses interventions, cette direction, plutôt que d'augmenter uniformément de 5 % tous les crédits, a préféré opérer des choix afin de sauvegarder ce qu'elle considère comme l'essentiel, c'est-à-dire la diffusion aussi rapide que possible d'une information de qualité.

Dans ces conditions, son budget, qui correspond au chapitre 42-02 moins l'article 40 (bibliothèques à l'étranger) évoluera comme suit :

	1974	DIFFERENCE 1974 - 1975	1975
<b>Article 10.</b>			
<i>Organismes presse/information.</i>			
Paragraphe 10. — Subventions à l'A. F. P., à la S. N. E. P ; journaux français à l'étranger et associations diverses .....	1 319 600	+ 150 000	1 469 600
Paragraphe 20. — Abonnements à des agences de presse françaises et étrangères et à des journaux et périodiques .....	4 885 088	+ 500 000	5 385 088
	<b>6 204 688</b>	<b>+ 650 000</b>	<b>6 854 688</b>
<b>Article 20.</b>			
<i>Information et documentation.</i>			
Paragraphe 10. — Achat et acheminement des publications-documentation .....	1 900 000	+ 400 000	2 300 000
Paragraphe 20. — Crédits délégués aux postes .....	9 200 000	+ 400 000	9 600 000
	<b>11 100 000</b>	<b>+ 800 000</b>	<b>11 900 000</b>
<b>Article 30.</b>			
<i>Radiodiffusion-télévision.</i>			
Paragraphe 10. — Subventions O. R. T. F. (ondes courtes) .....	11 900 000	0	11 900 000
Paragraphe 20. — Publicité-information, prestations de l'O. R. T. F., Pathé, subvention à la S. O. M. E. R. A., séquences TV ...	3 085 600		(1) 3 285 600
	<b>14 985 600</b>	<b>+ 200 000</b>	<b>15 185 600</b>
<b>Total chapitre 42-02 .....</b>	<b>32 290 288</b>	<b>+ 1 650 000</b>	<b>33 940 288</b>

(1) Dont : S. O. M. E. R. A. 1,5 million de francs ;  
O. R. T. F. 0,5 million de francs.

Ainsi les subventions regroupées dans l'article 10, paragraphe 10, que la Direction verse à différentes associations professionnelles de journalistes et qui permettent également de maintenir en vie certains organes de la presse d'expression française à l'étranger, ne bénéficieront que d'augmentations très limitées.

De même, compte tenu des hausses des coûts de production, l'action cinématographique (art. 30, paragraphe 20) ne pourra être maintenue au niveau actuel.

Par contre, il apparaît indispensable à cette Direction que toutes les ambassades et les principaux consulats bénéficient d'un abonnement à l'A. F. P. et reçoivent aussi rapidement que possible les principaux titres de la presse française. D'où un effort notable sur l'article 10, paragraphe 20.

Dans le même esprit, la Direction se propose de relever les crédits inscrits à l'article 20, paragrahe 10, afin que des moyens majorés permettent la confection à Paris et l'envoi régulier des courtes notes d'actualité destinées à nos principaux services de presse et le maintien de la parution régulière de « France - Informations » à raison de neuf numéros par an avec un tirage qui atteint actuellement 44 000 exemplaires diffusés dans le monde entier.

Telles étaient les grandes lignes de l'action que se proposait la Direction des services d'information et de presse après qu'eussent été rendus les arbitrages budgétaires. Depuis lors est intervenue la disparition de l'O. R. T. F. De ce fait certaines questions sont en instance comme le contenu des cahiers des charges et corrélativement celui du montant exact des moyens financiers qui seront affectés à telle ou telle catégorie d'opérations relevant des unités qui succéderont à l'Office au 1<sup>er</sup> janvier 1975. En tout état de cause, il n'est pas envisagé de relèvement de la subvention exceptionnelle accordée par le Ministère des Affaires étrangères à la SOMERA (1) qui, comme en 1974, sèlèvera en 1975 à 1,5 million de francs.

## Paragraphe 2. — DÉPENSES EN CAPITAL

Au titre des dépenses en capital (chap. 57-10, art. 40), 1 million de francs sont inscrits, comme l'année précédente, en autorisations de programme pour l'équipement du réseau radiotélétype des services de presse et d'information. Cette dotation correspond au renouvellement en sept ans de l'ensemble des matériels.

---

(1) Société monégasque d'étude de radiodiffusion. Cette filiale commune O. R. T. F. - Radio-Monte-Carlo (elle-même filiale de la SOFIRAD) a été créée en 1969 pour construire à Chypre un émetteur destiné à relayer sur ondes moyennes les émissions de Radio-Monte-Carlo.

Si des crédits plus importants avaient pu être dégagés, soit huit stations pour un coût global approximatif de 320 000 F. suivants qu'il considère comme prioritaires : Abou-Dhabi, Doha, Sanaa, Fidji, Bahrein, Mascate, Victoria (Seychelles) et Katmandu, soit huit stations pour un coût global approximatif de 320 000 francs.

**SECTION 4. — Relations culturelles,  
scientifiques et techniques avec l'étranger.**

**Paragraphe 1. — MOYENS DES SERVICES  
(Titre III.)**

Compte non tenu des simples transferts ou virements, les crédits inscrits sous le titre III pour les relations culturelles passeront de 375 millions de francs en 1974 à 436 millions de francs en 1975. La variation des crédits (+ 60,8 millions de francs, soit + 16,2 %) est la résultante des éléments suivants :

- 1° *Mesures acquises* : + 51,7 millions de francs (soit + 13,8 %).
- 2° *Mesures nouvelles* :
- a) Ajustement aux besoins : + 11,1 millions de francs (soit + 3 %) ;
- b) Economies : 1 960 000 francs (— 0,6 %).

Ces chiffres n'appellent guère de commentaires. D'une part, les augmentations de crédit correspondant à peu près au maintien des moyens existants. D'autre part, les économies décidées, de l'ordre de 2 millions de francs, correspondent aux mesures suivantes :

1. — *Suppression de trente emplois  
dans les lycées français au Maroc.*

Les départs du Maroc d'un certain nombre de familles françaises ont entraîné une diminution sensible de l'effectif scolaire de nos établissements d'enseignement qui a pour corollaire une réduction des effectifs du personnel enseignant qui s'élèvent à 1 052 à la rentrée scolaire 1974.

Selon le Ministère, la mesure est purement circonstancielle et ne correspond pas à un relâchement dans l'effort fait pour la scolarisation des enfants français résidant à l'étranger.

2. — *Suppression de deux emplois dans les services culturels et scientifiques.*

Tout en estimant que les services culturels et scientifiques de nos ambassades ont joué au cours des dernières années un rôle prépondérant, d'une part dans le développement de nos relations scientifiques avec les pays industrialisés et pour l'établissement de contacts bénéfiques à la recherche française, d'autre part pour la mise en œuvre des nouvelles orientations de notre politique de diffusion de la langue française, le Ministère des Affaires étrangères considère que l'élan ayant été donné, il apparaît maintenant possible de resserrer le dispositif qui avait été mis en place dans cette perspective.

La réorganisation envisagée se traduira par la suppression de deux emplois d'attachés culturels ou scientifiques, adjoints aux chefs de services.

Selon le Ministère, la mesure a un caractère circonstanciel et ne correspond pas à une orientation générale visant à la compression des effectifs des services culturels et scientifiques.

Paragraphe 2. — ACTION INTERNATIONALE

Les crédits inscrits aux chapitres 42-21 et 42-22 passeront de 231,1 millions de francs en 1974 à 247,5 millions de francs en 1975, soit une augmentation de 16,4 millions de francs (6,6 %) correspondant à des augmentations de crédits (+ 18,7 millions de francs) destinés à tenir compte de la hausse du coût de la vie et des tarifs des transports partiellement gagées par des économies (— 2,3 millions de francs).

Les principales économies (1,5 million de francs) portent sur les moyens de diffusion culturelle (1). Ces économies concernent à concurrence de 650 000 francs les moyens consacrés aux expositions documentaires (il est prévu de renoncer aux traditionnelles expositions de documents et de diapositives pour concentrer ces moyens sur une exposition de qualité destinée à faire connaître le visage moderne de la France) et à concurrence de 850 000 francs sur les cinémathèques et sur l'équi-

pement de nos Instituts et Centres culturels en matériel de projection, l'effort accompli au cours des dernières années sur ces deux postes permettant d'envisager une économie en 1975.

Une économie de 580 000 F est par ailleurs jugée possible sur les opérations des coopération scientifique. Il s'agit plus précisément des opérations d'appui à l'industrie informatique française au Brésil et au Chili. Le Ministère des Affaires étrangères indique en effet que des moyens importants (1 million de francs) avaient été initialement prévus pour financer les opérations d'appui au plan calcul en Amérique latine. Mais l'évolution de la situation politique au Chili ainsi que les difficultés de pénétration au Brésil en raison de la concurrence étrangère réduisent la portée des accords de coopération signés en 1972 et 1973 avec ces deux pays dans le domaine de l'informatique.

Enfin, 340 000 F d'économies correspondent au resserrement du dispositif culturel français en Europe occidentale. Sur ce point, le Ministère des Affaires étrangères rappelle tout d'abord que, dans le cadre d'une politique de défense de la langue française et d'expansion culturelle, un processus de reconversion des activités des Instituts et Centres culturels français a été engagé en 1970. Les cours traditionnels de français à des publics différenciés sont complétés par des cours spécialisés visant notamment les cadres nationaux administratifs, techniques et scientifiques, en même temps qu'un effort important est fait pour la formation des professeurs de français.

Cependant, selon le Ministère, le réseau actuel d'Instituts et Centres culturels en Europe et notamment en République fédérale d'Allemagne (dix-huit établissements) et en Italie (sept établissements) constitue un dispositif très lourd et difficilement adaptable aux orientations nouvelles. Aussi, le Ministère des Affaires étrangères envisage-t-il un allègement de ce dispositif. C'est ainsi qu'il est prévu de fermer, à la fin de l'année scolaire 1974-1975 le Centre culturel de Mannheim, compte tenu de la proximité des Instituts de Mayence et de Heidelberg, ainsi que l'Institut de Tubingen proche de l'Institut de Stuttgart.

Paragraphe 3. — OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Les autorisations de programme demandées au titre des opérations immobilières (chap. 56-20 et 6881) s'élèvent à 20 millions de francs en 1975 comme en 1974. La répartition par opération de ce total est la suivante :

A. — *Etablissements français*  
(immeubles appartenants à l'Etat).

(En millions de francs).

Yougoslavie. — Remise en état des Instituts français (complément) .....	1
Iran. — Aménagement de la section des recherches de l'Institut français de Téhéran (complément) .....	0,6
Equateur. — Construction de l'école « La Condamine » .....	0,7
Turquie. — Institut français d'Istanbul. — Rénovation et construction d'une salle de conférence .....	1,8
Brésil. — Construction destinée à la section française du lycée franco-brésilien de Rio .....	5
Indonésie. — Centre culturel de Jakarta. — Acquisition d'un immeuble .....	2,9
Opérations diverses et imprévues .....	4
	<hr/>
Total .....	16

B. — *Immeubles n'appartenant pas à l'Etat.*

(En millions de francs).

Washington. — Ecole française (complément) .....	0,9
Canada. — Extension du collège Marie de France à Montréal .....	0,7
Alliances françaises. — Australie, Chili, Colombie, Ethiopie, Mexique, Nigeria, Panama, Union Sud-africaine Venezuela .....	1,9
Opérations diverses et imprévues .....	0,5
	<hr/>
Total .....	4

L'importance des crédits de report inscrits à ce chapitre (près de 11 millions de francs de crédits non consommés au 31 décembre 1973 ont été reportés en 1974) a conduit votre rapporteur à interroger le Ministère. La réponse fournie est reproduite ci-après. Elle contient également un commentaire des crédits prévus pour 1975.

1° La situation décrite est sensiblement la même à la fin de chaque exercice pour ce qui concerne le chapitre 56-20. En effet, les investissements immobiliers à l'étranger, qu'il s'agisse d'achats ou de constructions, exigent, dans de nombreux cas, de longues et difficiles négociations avec les autorités locales, notamment pour les immeubles à vocation culturelle, qui ne jouissent pas des privilèges diplomatiques ou consulaires. Les délais d'exécution des constructions et des grosses réparations sont d'autre part fonction de la diligence des entreprises locales. Le Ministère des Affaires étrangères ne peut toutefois engager une opération déterminée que dans la mesure où celle-ci est au moins en partie couverte par les crédits de paiement votés par le Parlement. Il est donc nécessaire qu'il dispose d'une réserve convenable à cet égard ;

2° Le crédit de 5 millions de francs demandé au titre des « Services votés » doit permettre l'achèvement de ces opérations, ainsi que la mise en route d'opérations prévues dans la loi de finances et non encore réalisées concernant notamment l'installation de Centres culturels dans les pays de l'Afrique anglophone, les projets d'implantation en Zambie et en Tanzanie devant vraisemblablement aboutir en 1975 ;

3° Quant aux autorisations de programme nouvelles demandées pour 1975, les délais d'exécution de chaque opération, tels qu'ils peuvent être estimés à ce jour, sont variables. L'opération d'achat d'un immeuble destiné à abriter le Centre culturel de Jakarta sera réalisée dès 1975, tandis que, pour les diverses opérations de construction et de remise en état, il convient de prévoir un échelonnement sur deux exercices, après constitution des dossiers techniques au cours du premier semestre 1975 ;

4° Le Ministère des Affaires étrangères s'efforce, face à une concurrence croissante, de doter les centres culturels et les lycées français à l'étranger de locaux mieux adaptés à leurs besoins. De plus, dans certains pays, tels l'Indonésie, les loyers sont devenus si prohibitifs et les baux si précaires, que la solution de l'achat ou de la construction doit être retenue, à la fois pour des raisons d'économie et de plus grande efficacité.

SECTION 5. — **Coopération culturelle, scientifique et technique  
et aide au développement.**

Paragraphe 1. — DÉPENSES ORDINAIRES

Compte tenu des transferts et virements qui entraînent une modification de la présentation des crédits, les dotations des chapitres 42-23 et 42-24 passeront de 544 millions en 1974 à 616 millions en 1975, soit une augmentation de 72 millions de francs (+ 13,2 %) qui résulte des éléments suivants :

A. — *Augmentation de crédits* pour tenir compte de l'augmentation de la rémunération des coopérants, de la revalorisation des bourses, de la hausse des prix et des tarifs des transports : + 77,5 millions de francs (+ 14,2 %).

B. — *Economies* : — 5,7 millions de francs (— 1 %).

Une économie de 2 millions de francs est tout d'abord prévue sur les échanges de personnes (missions de courte durée et invitations).

Ensuite, une économie de 2,5 millions de francs concernant la coopération culturelle correspond à un ajustement de notre dispositif dans l'enseignement supérieur. La reconversion de la coopération d'assistance en coopération de formation et le regroupement de nos interventions dans divers pays, d'une part, l'arabisation de l'enseignement des sciences humaines à la Faculté des lettres de Rabat, d'autre part, conduit à diminuer de trente-six unités les effectifs de nos coopérants.

Enfin, l'économie proposée au titre de la coopération technique (1,2 million de francs) est dégagée par l'achèvement de diverses opérations, dont une dans le secteur de la marine marchande au Pérou et une autre concernant la mise en place de matériel océanographique en Corée du Sud.

Paragraphe 2. — DÉPENSES EN CAPITAL

La limitation des moyens consacrés à l'aide au développement est également visible dans les dépenses en capital (chap. 68-80). Les autorisations de programme, qui s'élevaient à 35 millions de francs en 1974, subissent un abattement de 7 % qui les ramène à 32,5 millions de francs en 1975.

Les dotations correspondant aux différentes opérations prévues en 1975 sont indiquées ci-dessous. Une analyse détaillée de ces opérations fait l'objet d'une annexe au présent rapport.

**Autorisations de programme demandées pour 1975 (chap. 68-80).**

Article 10. — *Aide au développement par la formation et l'enseignement.*

	Millions de francs.
Aide culturelle à divers pays étrangers :	—
Afrique du Nord. — Ecole normale supérieure de Tunis.....	7
Indochine. — Etablissements de formation et d'enseignement technique...	4,5
Haïti. — Institut pédagogique et centre de formation professionnelle.....	1,5
Vénézuela. — I. U. T. de Caracas.....	3
Total article 10.....	16

Article 20. — *Aide technique au développement.*

Aide et assistance technique à divers pays étrangers :	
Afrique du Nord. — Enseignement et recherches agronomiques en Tunisie et Maroc.....	1
Afrique. — Nigéria, Ethiopie (Opérations dans le domaine agricole).....	1,3
Ghana, Somalie, Malawie.....	0,6
Moyen-Orient. — Lybie, Institut du pétrole.....	1
Syrie. Télécommunications.....	1
Interventions d'accompagnement à la coopération économique .....	2
Asie. — Afghanistan. Développement agricole.....	0,8
Indochine. Santé publique.....	2
Télévision laotienne.....	6
Amérique du Sud. — Opération de développement agricole.....	0,8
Total article 20.....	16,5

**SECTION 6. — Contributions aux organisations internationales.**

Les contributions de la France aux organisations internationales (chapitres 42-31 et 42-32 et article 50 du chapitre 57-10) se sont élevées, en 1974, à 571,5 millions de francs. Les crédits demandés pour 1975 s'élèvent à 604,9 millions de francs. L'augmentation d'une année sur l'autre est donc de 33,4 millions de francs (+ 5,8 %), soit un chiffre très nettement inférieur à celui qui aurait résulté de la simple prolongation de la tendance constatée

au cours des années passées, que l'inflation mondiale ne pouvait qu'amplifier. Le budget de 1975 se traduit donc par un très net renversement de tendance.

En effet, ces chapitres de dépenses sont sans doute ceux sur lesquels l'effort d'économie a été le plus rigoureux. Il convient donc de les examiner avec soin.

Nous excluons de l'examen le « reliquat » de crédits (3 millions de francs en 1975, contre 12 millions en 1974) inscrit parmi les dépenses en capital (chapitre 57-10, article 50) au titre des travaux d'extension du Centre européen de recherche nucléaire. Comme il est dit dans la deuxième partie du présent rapport, consacrée à l'exécution du budget de 1974, la dotation demandée pour 1975 permettra d'achever les achats de terrains dont le Gouvernement français avait accepté de prendre la charge.

Si l'on se limite aux deux chapitres budgétaires figurant parmi les dépenses ordinaires (chapitre 42-31, pour les contributions obligatoires, et chapitre 42-32, pour les contributions bénévoles), on constate tout d'abord une augmentation globale des crédits de 42,4 millions de francs, soit 7,6 %. Quand on se rappelle que l'ensemble du budget général de l'Etat augmentera de 17,7 % et celui des Affaires étrangères de 12 %, on mesure l'ampleur de l'économie réalisée sur les contributions internationales, qui représentent un peu plus d'un cinquième (21,9 % plus précisément) du total du budget des Affaires étrangères. Les économies réalisées ont revêtu deux formes :

— d'une part, les « mesures acquises » ont été calculées plus strictement que de coutume (elles ont été plafonnées, lors des arbitrages budgétaires, à 42 millions de francs, alors que, se fondant sur une hausse moyenne des budgets des organisations internationales de 10 % et sur les variations du cours du franc, le Ministère des Affaires étrangères proposait 84 millions de francs) ;

— d'autre part, une économie apparaît sous forme d'une mesure nouvelle négative d'un montant de 53 660 000 F, qui équivaut à presque 10 % des crédits votés en 1974.

**On peut donc au total évaluer à près de 100 millions de francs les limitations apportées à la croissance des contributions internationales.**

Le tableau suivant retrace l'évolution des crédits par catégorie d'organisation, telle qu'elle apparaît dans le fascicule « jaune ».

**Contributions internationales.**  
(Chiffres arrondis.)

CATEGORIES d'organisations.	CREDITS votés en 1974.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		CREDITS pour 1975.
			Ajustements aux besoins.	Economies.	
(En milliers de francs.)					
<b>A. — Contributions obligatoires.</b> (Chap. 42-31.)					
O. N. U. et institutions spécialisées .....	148 095	+ 29 870	»	— 46 000	131 965
Organisations européennes non scientifiques (sauf C.E.E.) (1).	65 389	+ 7 402	»	— 3 000	69 791
Autres organisations non scientifiques (2) .....	58 930	+ 4 498	+ 236	— 1 000	62 664
Organisations scientifiques hors enveloppe recherche .....	1 725	+ 268	»	»	1 993
Enveloppe recherche :					
Recherche nucléaire (C.E.R.N.).	188 644	»	+ 39 327	»	227 971
Biologie moléculaire (E.M.B.O.).	5 989	»	+ 1 000	»	6 989
Astronomie (E.S.O.) .....	18 283	»	+ 1 272	»	19 555
<b>Total (A) .....</b>	<b>487 055</b>	<b>+ 42 038</b>	<b>+ 41 835</b>	<b>— 50 000</b>	<b>520 928</b>
<b>B. — Contributions bénévoles.</b> (Chap. 42-32.)					
Organismes relevant de l'O.N.U. (3) .....	68 840	»	+ 10 610	— 3 660	75 790
Organismes scientifiques (enveloppe recherche) .....	2 400	»	+ 165	»	2 565
Autres organismes .....	1 189	»	(4) + 1 390	»	2 579
<b>Total (B) .....</b>	<b>72 429</b>	<b>»</b>	<b>+ 12 165</b>	<b>— 3 660</b>	<b>80 934</b>
<b>Total A + B ....</b>	<b>559 484</b>	<b>+ 42 038</b>	<b>+ 54 000</b>	<b>— 53 660</b>	<b>601 862</b>

(1) Principalement : U. E. O., Conseil de l'Europe, O. C. D. E., Eurocontrol.

(2) Principalement : O. T. A. N., Agence francophonie.

(3) Principalement : Programme pour le développement (P. N. U. D.), Secours à l'enfance (F. I. S. E.), Secours aux réfugiés (U. N. R. W. A. et U. N. R. E. F.), Fonds pour l'environnement.

(4) Cette majoration correspond à concurrence de 1 110 000 francs à la participation française aux manifestations du bicentenaire des Etats-Unis.

Les économies affectent donc essentiellement l'O. N. U. et les organismes qui en dépendent. Sans doute le Gouvernement français estime-t-il que la redistribution internationale des moyens de

paiement résultant de l'augmentation des prix du pétrole doit s'accompagner d'une nouvelle répartition de la charge du financement des organisations internationales.

A cet égard, votre Rapporteur voudrait citer quelques chiffres dont il convient d'avoir à l'esprit les ordres de grandeur.

On notera d'abord que les dépenses du Ministère des Affaires étrangères (autres que celles correspondant au fonctionnement des postes diplomatiques) dans les Etats membres de l'O. P. E. P. (sept pays arabes, plus l'Iran, le Nigeria, l'Indonésie, l'Equateur et le Venezuela) se sont élevées à 300 millions de francs (1).

On observera ensuite que la quote-part des pays de l'O. P. E. P. dans le financement de l'O. N. U. n'est que de 1,26 % alors que celle de la France est de 5,86 %, celle de l'Allemagne fédérale de 7,1 % et celle de la Grande-Bretagne de 5,31 %.

On citera enfin quelques participations au P. N. U. D. (Programme des Nations-Unies pour le développement) :

Pays de l'O. P. E. P. ....	4,5 millions de dollars.		
France .....	10	—	—
Grande-Bretagne .....	22,5	—	—
Allemagne .....	22,5	—	—

On peut toutefois objecter que les contributions aux organisations internationales sont généralement calculées, non pas en fonction des réserves en devises des pays membres qui sont susceptibles de fortes variations, mais en fonction du produit national brut. Or, les pays de l'O. P. E. P. font remarquer que leur produit national brut n'équivaut encore qu'à environ 5 % de celui de l'ensemble des pays membres de l'O. C. D. E.

#### SECTION 7. — Aide militaire.

Les dotations prévues au titre de l'aide militaire demeurent inchangées en 1974 et se montent à 60,5 millions de francs, dont 48,1 millions au titre de l'aide directe et 12,4 millions au titre de la formation des stagiaires.

On trouvera dans une annexe au présent rapport un compte rendu d'utilisation des crédits ouverts en 1974.

---

(1) L'annexe n° 5 donne le détail de ces crédits que l'on ne saurait assimiler intégralement à de l'aide pure et simple.

La stabilité des crédits n'est qu'apparente et correspond en fait à une diminution. En effet, le budget de l'aide militaire avait bénéficié en 1974, outre la dotation annuelle, de crédits de report pour le montant de 19 472 935 F provenant de l'exercice précédent, ce qui portait les crédits au total de 80 328 225 F. Il n'en sera pas de même pour 1975 : les dépenses prévues d'ici la fin de l'exercice en cours ne laissant pratiquement subsister aucun reliquat.

Le budget de l'aide militaire se trouve donc réduit d'un quart alors que les frais de stages, de transports et les rémunérations du personnel des missions d'assistance technique militaire sont en hausse. Il en résultera une diminution du volume de notre action, et une réduction des effectifs de coopérants militaires.

Les pays d'Afrique du Nord et le Laos demeureront les principaux bénéficiaires de notre assistance. Toutefois les ventes de matériels à d'autres pays imposent des charges supplémentaires sur le plan de l'assistance technique militaire (Amérique du Sud : 2 millions de francs ; Libye : 4,5 millions de francs ; Arabie saoudite : 2 millions de francs). Il est donc peu probable que les crédits du chapitre 42-29 suffisent à satisfaire les besoins en assistance militaire nés de ces ventes d'armes. Le ministère évalue d'ailleurs à 71,3 millions de francs le montant des dépenses « incompréhensibles ».

Les crédits prévus pour 1975 doivent être affectés aux pays suivants :

**Aide militaire.**

	AIDE DIRECTE		STAGES de formation.	TOTAL
	En personnel.	En matériel.		
	(En milliers de francs.)			
Laos .....	11 000	1 200	2 000	14 200
Cambodge .....	1 800	1 700	600	4 100
Maroc .....	14 000		4 804	18 804
Tunisie .....	600		3 000	3 600
Algérie .....	7 500		1 500	9 000
Autres pays .....	8 000		2 800	10 800
<b>Total .....</b>	<b>42 900</b>	<b>2 900</b>	<b>14 704</b>	<b>60 504</b>

La rubrique « Autres pays » recouvre la liste suivante :

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| <i>Afrique du Nord :</i>         | <i>Amérique du Sud :</i>  |
| Lybie.                           | Argentine.                |
| <i>Asie :</i>                    | Brésil.                   |
| Afghanistan.                     | Chili.                    |
| Indonésie.                       | Colombie.                 |
| Japon.                           | Equateur.                 |
| Népal.                           | Honduras                  |
| Pakistan.                        | Mexique                   |
| Thaïlande.                       | Nicaragua                 |
| <i>Levant :</i>                  | Pérou                     |
| Arabie Saoudite.                 | Saint-Domingue.           |
| Egypte.                          | Venezuela.                |
| Irak.                            | <i>Amérique du Nord :</i> |
| Iran.                            | Canada.                   |
| Israël.                          | Etats-Unis.               |
| Liban.                           | <i>Europe :</i>           |
| Nord-Yémen.                      | Belgique.                 |
| Syrie.                           | Espagne.                  |
| <i>Afrique non francophone :</i> | Grande-Bretagne.          |
| Afrique du Sud.                  | Grèce.                    |
| Ethiopie.                        | Irlande.                  |
| Ghana.                           | Italie.                   |
| Nigeria.                         | Luxembourg.               |
|                                  | Pays-Bas.                 |
|                                  | Portugal.                 |
|                                  | R. F. A.                  |
|                                  | Suisse.                   |

## DEUXIEME PARTIE

### QUELQUES ASPECTS DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 1974

En raison d'un mouvement générale de hausse de prix et des tarifs dont l'ampleur ne pouvait être prévue lorsque fut arrêté le budget de 1974, et de la situation du franc sur les marchés des changes depuis le début de l'année, le Ministère des Affaires étrangères a éprouvé en 1974 des difficultés particulières de gestion dans les secteurs suivants :

— rémunération des personnels auxiliaires en service dans les postes diplomatiques et consulaires ;

— frais de déplacement des agents partant en poste, revenant de poste, mutés de poste à poste ou effectuant un voyage de congé ;

— remboursements au Ministère des P. T. T. et à l'Imprimerie nationale ;

— contributions internationales ;

— aide militaire à différents Etats étrangers ;

— assistance aux réfugiés étrangers (en provenance du Chili particulièrement) ;

— investissements dans le secteur des immeubles diplomatiques et consulaires.

Deux recommandations du « Rapport Racine » ont été mises en application en 1974 : la création d'une Cellule d'analyse et de prévision, et l'attribution aux chefs de missions diplomatiques de véhicules de fonction.

Ces observations générales étant faites, votre rapporteur voudrait maintenant examiner quelques points particuliers.

**SECTION 1. — La situation matérielle de nos postes à l'étranger.**

Dans ses précédents rapports, votre commission avait mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la situation matérielle de nos postes à l'étranger. Elle recommandait en particulier les mesures suivantes :

1° Accroissement du parc immobilier (de préférence par des acquisitions plutôt que par des locations) en vue notamment de faciliter le logement des fonctionnaires à proximité des ambassades ;

2° Maintien en permanence dans les logements de fonction d'un mobilier suffisant, pour diminuer les frais de déplacement ;

3° Mise à la disposition des ambassades d'un parc automobile convenable.

L'an dernier, nous avons noté avec satisfaction que le budget de 1974 dénotait qu'un effort non négligeable serait entrepris dans le sens des recommandations précitées.

Votre rapporteur a donc demandé au Ministère des Affaires étrangères de dresser le bilan de l'effort ainsi entrepris. Il a obtenu les indications suivantes :

**1° EXTENSION DU PARC IMMOBILIER**

Cinq villas et quatorze appartements ont été achetés par le Ministère pour loger les agents de notre ambassade à Brasilia.

Le nombre des agents logés par l'Etat soit en propriété, soit en location, et relevant de la Direction du Personnel, est passé de 795 en 1973 à un peu plus de 1 000 à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1974.

Les charges de loyer ont progressé de 16 535 380 F en 1973 à 19 708 380 F en 1974.

Ces chiffres comprennent l'ensemble des locations y compris les bureaux et les résidences diplomatiques ; les dépenses locatives concernant le logement des agents atteignent 7 500 000 F pour l'année en cours.

## 2° MISE EN PLACE DE MOBILIER DANS LES LOGEMENTS DE FONCTION

Pour diminuer les frais de transport de mobilier et permettre aux agents de s'installer dans des délais rapides, une étude de la cellule R. C. B. a conclu à l'intérêt d'un système modulé qui, faute de moyens financiers, n'a pu être mis en application que très partiellement.

Les logements de fonction, dans les pays les moins favorisés en raison de l'éloignement, du climat et des conditions économiques (Asie méridionale, Golfe persique, Afrique tropicale, Europe de l'Est) sont progressivement pourvus d'un mobilier de base et à tout le moins d'un équipement électroménager.

Les dépenses effectuées à ce titre en 1974 sont de l'ordre de 400 000 F.

## 3° VÉHICULES DE FONCTION

Dans le cadre du plan quinquennal arrêté pour doter entre 1974 et 1978 les chefs de poste diplomatique d'un véhicule de fonction (115 véhicules) un crédit de 500 000 F a été ouvert au budget de 1974 pour la réalisation de la première tranche.

Ce crédit, destiné à l'achat des véhicules par le Service des Domaines, au règlement des frais de transport et d'entretien, a permis à ce jour l'achat et l'acheminement de quatorze véhicules soit :

— dix Citroën DS 23 affectées à Berlin, Bonn, Budapest, La Valette, Port-Louis, Rome-Saint-Siège, Singapour, Tel Aviv, Varsovie et Vienne ;

— quatre Peugeot 504 affectées à Abou Dhabi, Doha, Manama et Mascate.

La réalisation de la première tranche du programme sera poursuivie, dans la limite du crédit disponible, au fur et à mesure des nominations d'ambassadeurs.

## SECTION 2. — Installation de nouvelles ambassades.

Des crédits avaient été demandés en 1974 en mesures nouvelles, au titre de l'ouverture de nouvelles ambassades en République démocratique allemande et dans les Etats du Golfe persique et au titre de la construction d'une chancellerie à Moscou.

Les développements qui suivent font le point sur ces diverses opérations.

### Paragraphe 1. — LES AMBASSADES DANS LES EMIRATS

Dans le Golfe persique, nos ambassades (chancellerie et résidence) ont été installées en location dans des villas à Manama (Bahrein) et Doha (Qatar), dans des appartements d'un immeuble collectif à Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis) et à Mascate (Oman) où les conditions d'installation ne sont pas très satisfaisantes faute de locaux valables.

Dans chacun de ces quatre postes tous les agents, en raison de la cherté des loyers, sont logés par l'Etat.

L'équipement et l'ameublement de l'ensemble de ces locaux est en voie d'achèvement.

Compte tenu du taux d'amortissement pratiqué par les propriétaires (trois à six ans) il serait préférable de pouvoir acquérir ou construire les bâtiments nécessaires à nos représentations diplomatiques plutôt que de les louer.

### Paragraphe 2. — AMBASSADE A BERLIN-EST

Notre ambassade en République démocratique allemande occupe des locaux loués par un organisme officiel.

L'ambassadeur est logé dans une résidence provisoire, en attendant l'achèvement par les services de la R. D. A. de sa résidence définitive.

Le taux élevé des loyers de la chancellerie et des logements de fonction fait encore l'objet de discussions.

### Paragraphe 3. — CHANCELLERIE DE MOSCOU

Le dossier d'exécution de la chancellerie de Moscou est en train d'être mis au point par les organismes moscovites compétents, en liaison étroite avec l'architecte et le bureau d'études choisis par le département.

Selon les renseignements communiqués à la fin de l'été à votre rapporteur, les autorités soviétiques se sont engagées à faire le nécessaire pour que notre projet puisse être approuvé très prochainement ; les marchés avec les entreprises soviétiques chargées notamment du gros œuvre, ainsi qu'avec les entreprises françaises auxquelles seront confiés divers lots techniques, devaient être signés aussitôt après et le chantier de notre ambassade, sur les terrains qui nous ont été concédées à cet effet, devait être ouvert dès cet automne.

### SECTION 3. — Renforcement de la sécurité dans les postes.

L'inscription de vingt-six emplois hors budget des Armées a permis, en 1974, d'améliorer la surveillance de nos postes diplomatiques et consulaires confiée à des sous-officiers de gendarmerie soit en renforçant, dans certains postes, l'effectif déjà existant, soit en étendant, à des nouveaux postes, l'affectation de gardes.

Les postes suivants ont été bénéficiaires de la mesure : Berlin-Est, Budapest, Genève-O. N. U., Oslo, Moscou, Canberra, Wellington, Saïgon, Vientiane, Jérusalem, Buenos-Aires, Port-au-Prince, La Paz, Tananarive, Rabat, Yaoundé, New York-O. N. U.

Dans le cadre du programme sur le renforcement de la sécurité matérielle, le Ministère a procédé à divers travaux d'aménagement comportant, dans plusieurs cas, l'installation de systèmes d'alarme.

Il a en outre poursuivi la mise en place d'installations techniques (chambres sourdes et cages de Faraday).

Enfin, il a conclu un important marché pour la fourniture de matériel de sécurité — coffres et armoires — répondant aux normes les plus exigeantes de la technique actuelle.

**SECTION 4. — Assistance d'urgence aux pays étrangers.**

Les crédits du chapitre 46-92, article 60, sont destinés à l'octroi à des gouvernements étrangers de secours d'urgence de caractère strictement humanitaire en faveur des victimes de calamités.

La décision d'accorder une aide est prise sur proposition de nos ambassadeurs par le Ministre des Affaires étrangères.

La dotation annuelle ordinaire de cet article 60 est de 100 000 F et votre commission s'est souvent préoccupée, dans les années passées, du caractère symbolique de ce crédit eu égard aux dépenses qui sont effectivement engagées chaque année.

De fait, cette somme modique ne permet pas l'attribution de secours d'un montant limité correspondant à des catastrophes de peu d'importance. En cas de sinistres majeurs des crédits de secours *ad hoc* doivent donc être dégagée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

En 1974 les crédits ouverts au chapitre 46-92 article 60 se sont élevés à :

Crédit budgétaire annuel ordinaire .....	100 000
Crédit supplémentaire destiné à l'aide humanitaire au Moyen-Orient .....	600 000
Report de crédits .....	1 292 716
	<hr/>
Total .....	1 992 716 F

Le chiffre élevé des crédits de report résulte du fait qu'un crédit spécial de 1 000 000 F ouvert fin décembre 1973 pour l'aide aux victimes des inondations du Pakistan n'a pu être utilisé que très partiellement avant la clôture de l'exercice.

A la date du 15 août 1974 le montant des crédits utilisés ou réservés est de 1 680 858,32 F se répartissant comme suit :

Aide au Gouvernement du Pakistan en faveur des victimes des inondations .....	950 000	F
Aide au Gouvernement bolivien en faveur des victimes des inondations .....	25 000	

Don de médicaments au Gouvernement du Malawi en faveur des victimes de l'épidémie de choléra .....	3 171,35 F
Aide au Gouvernement du Cambodge en faveur des victimes des bombardements de Phnom Penh .....	10 000
Aide au Gouvernement du Bangladesh en faveur des victimes des inondations .....	30 000
Aide au Gouvernement du Bangladesh par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française pour poursuivre une œuvre d'assistance humanitaire aux grands blessés bengalis .....	72 686,97
Reconstitution du stock de tentes du département épuisé par une opération d'assistance à la Tunisie en 1973 .....	115 000
Crédit réservé à une opération d'assistance au Gouvernement du Caire en faveur de grands blessés égyptiens .....	150 000
Virement de crédit sur le chapitre 42-34, article 10 pour permettre la poursuite d'une opération d'aide humanitaire aux réfugiés chiliens ....	300 000
Don de médicaments au Gouvernement chypriote.	25 000

Il restait donc disponible à la date du 15 août pour les secours à l'occasion de sinistres pouvant se produire avant la fin de l'année 1974 un crédits de l'ordre de 312 000 F.

#### SECTION 5. — Travaux d'extension du Centre européen de recherche nucléaire.

La France a accepté de mettre à la disposition du C. E. R. N. un terrain de 412 hectares nécessaire à la construction de l'accélérateur de particules de 300 GeV.

Par une loi du 15 juillet 1971, le Parlement a autorisé le Gouvernement à recourir à une procédure exceptionnelle pour l'acquisition des terrains nécessaires dans les délais voulus. L'opération a été déclarée d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1971.

En application de ces décisions, les achats de terrains ont été entrepris et se sont poursuivis conformément au calendrier établi en accord avec le C. E. R. N.

7 millions de francs en 1971, 12 millions de francs en 1972, 12 millions de francs en 1973 et 12 millions de francs en 1974 ont été affectés à l'achat des terrains destinés à l'implantation de l'accélérateur.

Sur les 412 hectares dont l'acquisition est prévue pour l'implantation de l'accélérateur, 360 hectares étaient acquis au mois de juillet 1974 selon l'échelonnement suivant :

1971 .....	39 hectares
1972 .....	124 hectares
1973 .....	138 hectares
1974 (janvier-juillet) .....	59 hectares.

Plusieurs transactions sont en instance et pourraient être effectuées avant la fin de l'année. Le crédit de 3 millions de francs demandé pour l'exercice 1975 devrait permettre de terminer la totalité des acquisitions au cours de l'année 1975.

#### SECTION 6. — **Les observations de la Cour des Comptes.**

Selon le vœu du président et du rapporteur général de la Commission des Finances, votre rapporteur tient à résumer, à la fin de cette partie consacrée à l'exécution du budget des Affaires étrangères en 1974, les observations contenues dans le dernier rapport de la Cour des Comptes, bien que ces observations portent sur des années antérieures à 1974.

La Cour a formulé, au sujet du Ministère des Affaires étrangères, des critiques portant, d'une part sur les conditions d'installation à Nantes de certains services du Ministère, d'autre part sur la gestion des établissements culturels français à l'étranger.

#### Paragraphe 1. — L'OPÉRATION DE DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A NANTES

##### A. — *Les observations de la Cour.*

Le Ministère des Affaires étrangères fut un des premiers à appliquer la décentralisation administrative. En 1964, il avait installé à Nantes le service central de l'état civil des Français de l'étranger. Il y a transféré ensuite d'autres services. En 1966, il décidait de faire construire une tour pouvant abriter mille à mille

deux cents agents. La capacité de deux immeubles construits à l'initiative du Ministère permettait d'installer à Nantes de mille trois cents à mille cinq cents agents. « Or, aucune étude n'avait établi qu'une mutation de cette importance fût possible ». Au début de 1974, le total des fonctionnaires de ce Ministère installés à Nantes ne dépassait pas six cent soixante et onze. La Cour relève donc « l'imprécision des objectifs qui compromettait l'avenir de l'opération » ainsi que « des fautes administratives et techniques commises dans la conduite du chantier ».

Parce que les crédits accordés ne permettaient pas de mener la construction à bonne fin, le Ministère de l'Economie et des Finances accorda en nombre 1971, 7,1 millions de francs de crédits exigeant en compensation une partie de l'immeuble pour ses services. « Ces travaux supplémentaires et des aménagements coûteux ont dû être effectués pour établir les services économiques dans les locaux qui n'avaient pas été conçus pour leur usage ».

#### B. — *La réponse du Ministère.*

Le Ministère répond que dans quelques années les effectifs installés à Nantes seront de sept cent cinquante-trois personnes et éventuellement de huit cent trente-trois, ce qui, dit-il, n'est inférieur que de 16 % aux objectifs fixés en 1966. Le Ministère n'a pas été autorisé à prélever sur ses ressources propres la charge de la majoration de prix en cours de travaux. D'autre part, l'attribution d'une partie de l'immeuble a entraîné un arrêt de chantier. Autrement, on aurait « pu éviter que les services décentralisés du Ministère des Affaires étrangères ne soient dispersés à Nantes en trois implantations différentes distantes de plusieurs kilomètres ». Pour tenter de remédier à cette dispersion, il faut maintenant prévoir un nouvel investissement.

### Paragraphe 2. — LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

#### A. — *Les observations de la Cour.*

L'action culturelle de la France à l'étranger s'appuie sur de nombreux établissements, répartis dans les pays les plus divers, qui ont pour mission de développer la connaissance et l'usage de la langue française et de diffuser notre culture.

Des ressources croissantes leur sont affectées. Les crédits destinés à la rémunération du personnel sont passés de 102 millions de francs en 1962 à 244 millions en 1974, et ceux qui doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de 32 à 80 millions. En 1973, l'ensemble des ressources dont disposaient les établissements culturels s'élevait à 440 millions, dont 350 millions de crédits budgétaires et 90 millions de recettes propres directement recouvrées sur les usagers au titre des droits de scolarité, d'internat, de bibliothèque, etc.

Ces sommes sont utilisées essentiellement par les établissements dont la création et la gestion incombent directement au Ministère des Affaires étrangères qui, en 1972, au nombre de 226, que fréquentaient plus de 180 000 étudiants ou élèves et où enseignaient 4 600 professeurs français.

L'importance de ces organismes est très variable, allant des grands établissements secondaires ou instituts dont le budget dépasse 5 millions de francs (institut d'Athènes, lycée de Madrid) jusqu'aux petits centres dont le budget ne dépasse pas 5 000 F (centre de Champassak au Laos, centre pilote de Prague).

La Cour critique tout d'abord la diversité des régimes de gestion de ces établissements, diversité se tenant à des circonstances historiques. Trois régimes distincts sont en effet en vigueur :

1° Les établissements d'enseignement installés en Tunisie, au Maroc et dans les Etats de l'ex-Indochine ont été rattachés aux services de l'ambassade. Ils continuent à appliquer les règles budgétaires et comptables en vigueur avant ce rattachement. Leur comptabilité est tenue par un régisseur relevant du payeur auprès de l'ambassade ;

2° Les lycées et collèges français d'Algérie sont groupés au sein de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie, constitué en établissement public. Ils appliquent les règles budgétaires et comptables métropolitaines. Leurs comptabilités sont tenues par des régisseurs placés sous l'autorité de l'agent comptable de l'Office ;

3° Les autres établissements, les plus nombreux, sont soumis à l'instruction générale du 1<sup>er</sup> octobre 1959. Ils présentent leurs projets de budget et leurs comptes de gestion au Ministère des Affaires étrangères par l'intermédiaire des postes diplomatiques,

mais disposent d'une autonomie de fait à l'égard de ces postes. Leur comptable est un employé dépendant du chef d'établissement et qui ne détient ni les pouvoirs, ni la responsabilité définis par le statut des comptables publics.

Les anomalies et les imprécisions des régimes actuellement en vigueur ont facilité certains errements dont la Cour a relevé de multiples exemples.

La Cour des comptes estime que des mesures doivent être prises rapidement tant pour renforcer l'action de direction et de contrôle du Ministère que pour préciser les règles de gestion applicables aux établissements culturels.

Il est d'abord nécessaire de définir avec plus de précision le statut des chefs d'établissement dont les pouvoirs, dans les trois régimes actuellement en vigueur, ne se trouvent nulle part équilibrés, comme en Métropole, par la présence à leurs côtés d'un comptable responsable de sa gestion.

Il conviendrait aussi d'améliorer la formation administrative des chefs d'établissement. Trop d'entre eux, en effet, considérant que les problèmes de gestion sont d'importance secondaire par rapport à leurs missions d'expansion culturelle, font montre de négligence dans l'emploi des fonds qui leur sont confiés. Certains déclarent même ignorer jusqu'à l'existence des règlements qui le concernent, tels que l'instruction générale de 1959.

Il y aurait lieu également de veiller à ce que nos missions diplomatiques à l'étranger exercent effectivement les pouvoirs de contrôle dont elles sont en droit investies. Cette action pourrait être appuyée par des inspections organisées, le cas échéant, sur place, par les soins de la direction des relations culturelles.

Ces mesures administratives devraient être appuyées par une remise en ordre des dispositions réglementaires régissant la matière. Sa nécessité est déjà reconnue par les services responsables et a fait l'objet à une période récente de deux dispositions importantes. Un décret du 20 novembre 1972 permet de rattacher désormais au budget de l'Etat les recettes perçues par les établissements d'enseignement à l'étranger. Elles seront inscrites au budget du Ministère des Affaires étrangères à titre de fonds de concours. D'autre part, la loi de finances pour 1974 prévoit, dans son article 66, que l'autonomie financière pourra être conférée à des établissements culturels dont la liste sera fixée par arrêté.

L'application de pareilles dispositions devrait être l'occasion de procéder à la simplification des régimes de gestion actuellement en vigueur. En outre, un reclassement des établissements culturels pourrait intervenir, réservant l'octroi de l'autonomie financière aux principaux établissements, les centres de faible importance étant réintégrés dans les services culturels des ambassades. A l'intérieur de ce cadre général, des modalités particulières pourraient être aménagées pour les trois types d'activités représentés par les instituts de recherche, les établissements d'enseignement et les instituts et centres culturels.

B. — *Réponse du Ministère des Affaires étrangères.*

Au-delà des mesures ponctuelles d'assainissement, des dispositions de caractère général ont été en outre prises ou sont en cours d'application :

1° L'instruction générale sur l'administration des établissements culturels français à l'étranger datant d'octobre 1959 avait été remise à jour dès le 28 octobre 1970 pour tenir compte de la diversification des activités d'établissements de plus en plus nombreux. Des instructions très fermes avaient été données pour sa mise en œuvre.

C'est en vue de renforcer encore l'unité du régime comptable qu'un rectificatif de l'instruction générale a été diffusé en février 1974. Ce document retrace, de façon cohérente et claire, les grandes lignes d'une comptabilité uniformément applicable ;

2° Dans un deuxième temps, il a paru opportun d'affecter un plus grand nombre d'agents comptables qualifiés auprès des établissements qui étaient jusqu'ici dépourvues de comptable public indépendant du chef d'établissement.

La séparation à établir entre les tâches d'ordonnateur et de comptable a ainsi amené la création dans les centres culturels de postes de gestionnaires et de comptables. Les mouvements de personnel d'ores et déjà amorcés seront étendus en 1975 ;

3° Enfin, les diverses situations de nos établissements à l'étranger font actuellement l'objet d'une étude globale en vue de leur unification et de l'élaboration d'un statut général. A cet égard, la loi de finances 1974 a constitué une étape importante, en stipulant, comme le souhaitait le département :

« Art. 66. — Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles l'autonomie financière pourra être

conférée à des établissements et organismes de diffusion culturelle ou d'enseignement situées à l'étranger et dépendant du Ministère des Affaires étrangères ainsi que les règles administratives et comptables afférentes à l'exercice de cette autonomie.

« La liste des établissements et organismes concernés est fixée par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des finances et du Ministre des Affaires étrangères. »

En vue de l'application de ce texte, des réunions d'étude avec la participation de représentants du Ministère des Finances ont actuellement lieu. Il ne s'agit pas tant de créer des établissements publics, comme l'indique la Cour (ce qui serait très certainement — et d'abord pour des raisons politiques — inapplicable à l'étranger), que de définir de façon précise les modalités de l'autonomie financière qui peut être accordée à des organismes assurant un service public.

## TROISIEME PARTIE

### LES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS PRODUCTEURS DE PETROLE

Chaque année votre rapporteur s'efforce d'inclure dans son rapport l'analyse d'un problème particulier qui intéresse l'action du Ministère des Affaires étrangères. Cette année, il peut paraître intéressant de faire le point sur le rôle de ce Ministère dans les relations avec les pays producteurs de pétrole. Il apparaît, en effet, de plus en plus évident que les pays consommateurs, et notamment la France, ne pourront résoudre les problèmes que pose le renchérissement des prix du pétrole que par des accords avec les pays producteurs.

Votre rapporteur a donc interrogé le Ministère des Affaires étrangères sur ces problèmes et vous livre, dans les pages qui suivent, la substance des réponses qui lui ont été fournies.

#### **SECTION 1. — Le rôle du Ministère des Affaires étrangères.**

Il convient tout d'abord de se demander quelles sont les responsabilités actuelles du Ministère des Affaires étrangères en matière de négociations économiques avec les Etats producteurs de pétrole et comment elles s'articulent avec les compétences des différents Ministères concernés (Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat au Commerce extérieur, Ministère de l'Industrie).

A cette question, le Ministère a fourni une réponse dont il faut bien dire qu'elle ne pêche pas par excès de précision.

#### **Réponse de l'administration :**

« Ce que l'on a appelé la crise de l'énergie, c'est-à-dire un ensemble d'événements qui ont suivi la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, n'a pas modifié l'organisation des compétences gouvernementales en matière de négociations économiques.

« Celles-ci sont en effet réparties, d'une manière habituelle, quoique non invariable et compte tenu de la compétence fondamentale du Ministère des Affaires étrangères en matière de négociation internationale, entre celui-ci et le Ministère de l'Economie et des Finances, pour ce qui concerne la présidence des délégations aux différentes commissions mixtes ; mais les délégations en question comprennent toujours des représentants d'autres départements (Agriculture, Industrie, etc.).

« Avec la plupart des pays pétroliers existent, depuis plus ou moins longtemps, des commissions mixtes bilatérales, compétentes pour tout problème économique en dehors du domaine commercial (tarifs douaniers, contingents, etc.) dont la responsabilité appartient maintenant à la Communauté économique européenne. C'est normalement dans le cadre de ces commissions qu'ont été maintenus et développés les contacts avec les pays concernés. Dans certains cas, il ne s'agit, d'ailleurs, que de simples conversations portant sur le champ d'application d'une coopération bilatérale, sur le type d'action privée ou publique à encourager, ou sur les secteurs à prospector. Dans d'autres cas (Iran, Arabie, Irak...), on peut parler de véritables négociations orientées vers la conclusion d'accords en bonne et due forme.

« Enfin, on peut rappeler, pour ce qui est de la cohérence de l'action gouvernementale, que le Ministre des Affaires étrangères est seul habilité à engager la République française et que les accords signés par d'autres Ministres le sont en son nom et sur la foi de pouvoirs signés par lui. Ainsi est formalisée, au plan juridique, une unité d'action qui, d'ailleurs, s'impose d'elle-même. »

## SECTION 2. — Les accords entre la France et les pays producteurs de pétrole.

Les développements qui suivent font le point de la situation en octobre 1974. La rapidité du cours des choses les rendra peut-être déjà un peu dépassés lors de l'examen du budget en séance publique.

### Paragraphe 1. — L'IRAN

La Commission interministérielle pour la Coopération économique, dont la création remonte à 1972, s'est réunie pour la première fois en février 1974, à Paris. Un protocole a été signé

le 8 février. Il récapitule toutes les possibilités de coopération apparues, en particulier dans le domaine de l'énergie (nucléaire, gaz), de la pétrochimie, de la sidérurgie et de la métallurgie, de la construction de logements et en matière agricole.

Au cours de la récente visite officielle du Shah en France, les Ministres des Affaires étrangères ont signé, le 27 juin 1974, un accord de coopération en matière atomique (1). Celui-ci prévoit notamment une collaboration entre les deux pays pour la création d'une centre de recherches nucléaires en Iran et la formation de personnel spécialisé ainsi que la fourniture de centrales nucléaires d'une capacité globale de 5 000 mégawatts (2). L'accord ouvre en outre des perspectives de coopération dans le domaine des surrégénérateurs et de la propulsion nucléaire de navires marchands (pétroliers).

A la même date, les Ministres des Finances et de l'Economie ont signé un protocole prévoyant le dépôt, en France, d'une somme de 1 milliard de dollars (4,8 milliards de francs) répartie en trois versements annuels (1974, 1975, 1976) d'au moins 300 millions chacun.

Ce prêt à la France s'inscrit dans un ensemble de prêts récemment consentis par l'Iran à l'étranger dont les principaux bénéficiaires sont, outre la France, la Grande-Bretagne (1,2 milliard de dollars), l'Egypte (1,05 milliard), l'Inde, le Pakistan, l'Afghanistan et la Syrie (3).

Le crédit iranien à la France prend la forme d'un dépôt à la Banque de France dont la rémunération serait alignée sur le taux d'intérêt des obligations en euro-dollars cotées à Londres (ce qui correspond en fait au cours des bons du Trésor américains).

Ce dépôt est considéré comme une avance à valoir sur les futures livraisons d'équipements achetés en France. Ces livraisons pourraient être de l'ordre de 20 à 25 milliards de francs (4), dont une dizaine de milliards correspondent à la fourniture d'équipements

---

(1) Cet accord porte sur un total de 6 milliards de francs payables pour les trois quarts dans les cinq années à venir.

(2) La fourniture de ces centrales doit être assurée par la Société Framatome, filiale de Creusot-Loire, qui exploite la licence américaine Westinghouse du type « eau pressurisée ».

(3) En juillet dernier, le Ministre iranien des Finances évaluait à 10 milliards de dollars le total des accords financiers passés par l'Iran en faveur des pays étrangers à comparer aux 25 milliards de dollars de recettes pétrolières prévues pour 1974.

(4) A l'issue de la visite de M. d'Ornano en Iran, à la mi-novembre, des chiffres supérieurs (10 milliards de dollars) ont été avancés.

nucléaires. En ce qui concerne les autres projets industriels, le communiqué commun qui a suivi la visite du Shah mentionnait notamment :

— la réalisation des réseaux souterrains de transport (métro de Téhéran) ;

— la sidérurgie, la réalisation de ports et d'aéroports, l'équipement ferroviaire, les télécommunications, la télévision en couleurs, le dessalement de l'eau de mer, la construction de logements, la pétrochimie et la gazochimie.

Le communiqué commun évoquait par ailleurs :

— la recherche, l'exploitation et la fourniture d'hydrocarbures (gaz et pétrole) (1) ;

— les perspectives offertes dans les domaines de l'agriculture (irrigation, élevage, complexes agro-industriels) et des industries alimentaires ;

— la coopération culturelle et technique (édification de l'université scientifique et technique de Bou-Ali-Sena à Hamadan).

Rappelons enfin que l'Iran a confirmé ses options d'achat de trois appareils Concorde.

## Paragraphe 2. — IRAK

Lors de la visite à Paris de M. Saddam Hussein, vice-président du Conseil de la Révolution, qui intervenait après la nationalisation de l'I. P. C., le Gouvernement irakien, par un accord en date du 18 juin 1972, a garanti à la Compagnie française des pétroles — pour dix ans — la fourniture de quantités de pétrole brut correspondant à sa participation dans l'I. P. C. à des conditions semblables à celles qui eussent prévalu si la nationalisation n'était pas intervenue.

La commission mixte prévue par l'accord commercial du 25 septembre 1967 s'est réunie en novembre 1973 à Bagdad. Elle a notamment prorogé pour deux ans la validité de l'échange de lettres de 1972 relatif au montant des crédits privés garantis susceptibles d'être accordés à nos exportateurs.

---

(1) La découverte d'un important gisement de gaz à Kangan par un groupement de sociétés européennes dont fait partie Elf-Erap constitue un premier succès pour cette compagnie après beaucoup d'échecs. A son tour, la Compagnie française des pétroles va prendre pied en Iran à la suite d'un important accord signé avec la Société nationale iranienne des pétroles le 27 juillet dernier.

A la suite de la visite à Bagdad du Ministre des Affaires étrangères, en février 1974, un accord général de coopération économique et technique a été signé le 12 mars 1974. Il élargit la coopération entre les deux pays aux domaines industriel et agricole et augmente le montant des crédits privés garantis, que la COFACE pourra consentir en faveur des exportations à destination de l'Irak, dont une part importante est réglée au comptant. Les facilités bancaires ainsi accordées à l'Irak pour l'achat de matériels français pourront atteindre 500 millions de dollars (2,4 milliards de francs).

Signalons enfin qu'au début du mois d'octobre dernier a été annoncée la signature par Creusot-Loire d'un contrat d'un montant de 1 milliard de francs. Aux termes de cet accord, le groupe français fournira à l'Irak un réseau d'adduction d'eau de 40 kilomètres, deux installations de concentration du minerai de fer (1) et des équipements portuaires.

### Paragraphe 3. — ARABIE SAOUDITE

Une déclaration commune d'intentions franco-saoudienne a été signée le 30 novembre 1973. Elle fait état de la volonté des parties de soumettre à leurs gouvernements respectifs un projet d'accord — actuellement en cours de négociation — comportant la garantie de livraisons à long terme de pétrole brut en contrepartie d'une participation française au développement économique de l'Arabie saoudite, notamment par la réalisation d'opérations communes dans les domaines du raffinage et de la pétrochimie, du transport, de réception et du stockage des produits raffinés, ainsi que dans le domaine de la recherche et de l'exploitation minière.

Par anticipation, des négociations ont été engagées en vue de la livraison de pétrole pendant la période 1974-1976. Le contrat commercial signé entre les compagnies pétrolières des deux pays, le 12 décembre 1973, portait sur 27 millions de tonnes pour les trois années. Le prix retenu était égal à 93 % du prix affiché (ce qui correspondait à l'époque à 10,83 dollars le baril).

Les négociations en vue de la conclusion d'un important accord économique franco-saoudien se sont poursuivies tout au

---

(1) L'une aura une capacité de 400 000 tonnes/an et fournira le nouveau complexe sidérurgique de Creusot-Loire à Khor Al Zubair; la seconde aura une capacité de 750 000 tonnes/an destinées à l'exportation, vers la France notamment.

long de l'année 1974. Elles ont été marquées par le voyage de M. Jobert, Ministre des Affaires étrangères, en Arabie saoudite au mois de janvier, par une visite « d'ordre privé » de M. d'Ornano, Ministre de l'Industrie et de la Recherche, au roi Fayçal le 28 août et par l'envoi d'une délégation française à Ryad à la fin octobre. Les pourparlers portent notamment sur l'adoption (qui semble tenue pour acquise) du procédé de télévision en couleurs S. E. C. A. M. (1) par l'Arabie saoudite et surtout sur la fourniture de quantités importantes de pétrole (2) pendant les quinze ou vingt prochaines années. En contrepartie, la France effectuerait en Arabie des investissements industriels.

#### Paragraphe 4. — EMIRATS DU GOLFE PERSIQUE (3)

##### *Koweït.*

Un accord cadre de coopération économique et industrielle a été signé le 8 février 1973. La commission mixte créée par cet accord s'est réunie deux fois, en février 1973 et en juin 1974.

Notons qu'au début du mois d'octobre, le directeur général du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe indiquait que le Koweït, dont les revenus pétroliers devaient atteindre 9 milliards de dollars en 1974, n'avait pas encore reçu, des gouvernements étrangers, de propositions à moyen terme attrayantes. L'intention du Koweït est d'investir un tiers de ses revenus dans son propre développement et celui des pays arabes, un tiers dans les pays industrialisés et un tiers dans les pays sous-développés.

##### *Abou-Dhabi (Emirats arabes unis).*

Un projet d'accord de coopération économique doit être très prochainement négocié avec l'Emirat.

---

(1) Plusieurs pays arabes ont déjà adopté ce procédé, en particulier la Tunisie, l'Égypte et le Liban. L'accord avec l'Arabie saoudite a finalement été signé le 5 novembre 1974.

(2) On parlait de 800 millions de tonnes au début de l'année.

(3) Des négociations portant sur le recyclage des pétrodollars seront entreprises avec les émirats du golfe lorsque le Secrétaire d'Etat français au Commerce extérieur, M. Segard, se rendra en visite à Abu Dhabi, à Dubaï, à Qatar et à Oman, entre le 7 et le 15 décembre.

*Qatar.*

L'émir du Qatar a rendu visite le 22 juillet dernier à M. Jean-Pierre Fourcade, Ministre de l'Economie et des Finances. L'entretien a porté sur la coopération qui pourrait se développer entre la France et le Qatar.

Paragraphe 5. — LIBYE

Lors du séjour à Paris du commandant Jalloud, Premier Ministre libyen, un accord-cadre gouvernemental a été signé le 19 février 1974 entre celui-ci et le Premier Ministre français. Cet accord prévoit la fourniture annuelle par la Libye à la France de quantités importantes de pétrole selon les conditions du marché.

Il porte, en outre, sur les problèmes de l'énergie, sur le développement des moyens de transports, en particulier maritimes, et des télécommunications, sur l'industrialisation accélérée de la Libye et sur la poursuite de son plan d'équipement agricole, sur la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par l'installation de centrales en République arabe libyenne, sur la coopération entre sociétés libyennes et françaises et sur différents aspects des relations financières et bancaires. Les problèmes de coopération technique ont été examinés avec le souci d'apporter à la Libye des moyens de formation nécessaire à son développement économique.

Paragraphe 6. — ALGÉRIE

Il est à souhaiter que la visite du Président de la République française en Algérie prévue pour le premier trimestre de 1975 marque un nouveau départ de la coopération franco-algérienne. L'importance des contrats que l'Algérie serait prête à passer avec l'industrie française (1) en raison de son ambitieux programme de développement (2) le récent et spectaculaire développement de la coopération germano-algérienne (3), les bonnes dispositions de l'Algérie à l'égard de la coopération euro-arabe montrent bien l'opportunité d'une telle relance.

---

(1) A cet égard, l'ordre de grandeur des chiffres avancés est de 10 milliards de francs.

(2) Les investissements industriels prévus dans le deuxième plan algérien s'élèvent à 130 milliards de francs.

(3) Voir plus loin.

La visite en Algérie, au début du mois de septembre de M. Segard, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur semble indiquer que le Gouvernement français est conscient de la nécessité de développer la coopération franco-algérienne.

**SECTION 3. — Les accords entre les autres pays consommateurs et les pays producteurs et le « recyclage des pétrodollars ».**

D'une façon ou d'une autre et plus ou moins explicitement les accords pays producteurs—pays consommateurs tendant, d'une part, à garantir la stabilité et la sûreté des approvisionnements en hydrocarbure et, d'autre part, à obtenir que les excédents financiers des pays producteurs servent à rééquilibrer les balances des paiements des pays consommateurs, soit par l'achat d'équipements et de produits industriels, soit par des transferts financiers de diverses natures que l'on désigne par l'expression devenue courante de « recyclage des pétrodollars ».

Fin septembre, les experts du Département du Trésor américain ont donné des indications sur le phénomène du recyclage. Ces indications, qui constituent les ordres de grandeur et non des statistiques précises, permettent de prendre une vue d'ensemble des problèmes posés. Aussi est-il intéressant de reproduire au début de cette section les évaluations faites par les experts américains.

Au cours des huit premiers mois de 1974, les pays producteurs de pétrole auraient disposé de 25 à 28 milliards de dollars de fonds dont ils n'avaient pas l'usage immédiat et qu'ils semblent avoir employés ainsi :

— 10 à 13 milliards de dollars auraient été placés sur le marché des eurodevises principalement à Londres ;

— 7 milliards de dollars auraient été investis aux Etats-Unis dont 4 milliards de dollars en effets publics du Trésor américain.

— la Grande-Bretagne aurait drainé environ 3 milliards de dollars, partie sous forme de fonds d'Etat, partie en dépôts bancaires ;

— l'Europe continentale n'aurait absorbé que 2 milliards de dollars (prêts à des organismes officiels, achats d'immeubles notamment) ;

— 3 milliards de dollars auraient été investis dans les pays en voie de développement ;

— enfin les souscriptions d'obligations auprès des organismes internationaux ont représenté 500 millions de dollars.

Commentant ces évaluations, le Secrétaire au Trésor, M. William Simon, a indiqué que « de nombreux pays semblent attacher une grande importance au maintien d'un anonymat aussi rigoureux que possible quant à leurs investissements ». Selon lui, les pays membres de l'O. P. E. P. disposeraient cette année d'environ 55 milliards de dollars pour des investissements à moyen ou à long terme hors de leur territoire, sur un total de revenus de 80 milliards de dollars.

Le grand nombre de ces accords ne permet pas, dans le cadre limité de ce rapport, d'en dresser un catalogue exhaustif. On se bornera donc à présenter les accords les plus significatifs, susceptibles d'éclairer la politique française en la matière.

#### Paragraphe 1. — LES ACCORDS PASSÉS PAR LES ETATS-UNIS

En janvier 1972, les Etats-Unis ont signé avec l'Iran un protocole de coopération économique portant sur des projets d'un montant total de 2,5 milliards de francs. Un accord de coopération en matière nucléaire est en cours de négociation.

Le 8 juin 1974, les Etats-Unis ont signé avec l'Arabie saoudite un accord de coopération économique et de défense, qui prévoit la création d'une commission de coopération économique et d'une commission de coopération en matière de défense, ainsi que de groupes de travail (1. Industrialisation, 2. Formation de techniciens, 3. Energie solaire, dessalement, recherche scientifique, 4. Développement de l'agriculture des pays désertiques).

Les négociations relatives à la mise en application de cet accord-cadre sont naturellement liées à celles qui portent sur la prise de contrôle de la compagnie pétrolière américaine ARAMCO par le Gouvernement saoudien et sur les prises de participation financière par l'Arabie dans l'économie américaine.

La puissance financière des Etats-Unis les prédispose à jouer un rôle important dans ce que l'on appelle « **le recyclage des pétrodollars** » (1). A cet égard, la revue *Middle East money* faisait état au début du mois d'août de l'acceptation, par l'Arabie saoudite, d'acheter des bons du Trésor américain pour un total de 12 milliards de dollars. Cette information n'a pas été confirmée, mais selon les statistiques données par le Gouvernement américain, les inves-

---

(1) Le Fonds monétaire international, quant à lui, n'aura guère recyclé que 3 à 4 milliards de dollars en 1974.

tissements des pays producteurs de pétrole aux Etats-Unis au cours des huit premiers mois de 1974 se seraient élevés à 7 milliards de dollars (dont 4 milliards de bons du Trésor).

Le Koweït pour sa part a repoussé les offres américaines d'émissions spéciales de bons du Trésor car Washington se refusait à indexer ces bons sur le taux d'inflation.

## Paragraphe 2. — LES ACCORDS PASSÉS PAR LA GRANDE-BRETAGNE

La dernière conférence des investisseurs britanniques en Iran a abouti à la conclusion du protocole de Persépolis (26 novembre 1973) portant sur un ensemble de projets de l'ordre de 300 millions de francs et prévoyant notamment l'implantation d'un laminoir, divers investissements dans les industries mécaniques et la création d'une banque commune d'investissements. En février 1974, a été signé un accord de troc portant sur la livraison de 5 millions de tonnes de pétrole brut en échange de produits industriels.

On sait d'autre part que la Grande-Bretagne est intéressée à conclure avec **l'Arabie saoudite** et **les Emirats** (Koweït, Abou Dhabi, Qatar) des accords lui garantissant la fourniture de brut en échange de biens industriels. On a parlé de 30 millions de tonnes/an sur dix années avec l'Arabie saoudite et on a remarqué, en novembre 1973, la visite du Gouverneur de la Banque d'Angleterre au Roi Fayçal.

## Paragraphe 3. — LES ACCORDS PASSÉS PAR L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Depuis la visite du Ministre iranien de l'Economie à Bonn (juin 1973), les échanges de missions entre la R. F. A. et **l'Iran** se sont intensifiés ; le Ministre allemand de l'Economie s'est rendu à Téhéran en octobre 1973, le Premier Ministre iranien à Bonn en mars 1974.

Tous ces contacts ont abouti, lors de la conférence des investisseurs allemands en Iran, au protocole du 30 avril 1974 qui prévoit 3,2 milliards de dollars d'investissements, principalement dans les domaines pétroliers (raffinerie de 25 millions de tonnes à Boushir), pétrochimique, sidérurgique et gazier. De son côté, l'Iran a procédé à l'acquisition d'une participation minoritaire dans le groupe Krupp.

A l'occasion de la visite officielle à Bonn du commandant Jalloud, Premier Ministre de **Libye**, un accord de coopération économique a été conclu entre les deux pays en février 1974.

Cet accord prévoit, outre les livraisons de pétrole libyen sur plusieurs années aux conditions du marché, une participation de l'industrie allemande au développement économique libyen (qui se traduit déjà par des marchés d'un montant de 5 milliards de francs en trois ans) et une assistance technique. La collaboration de la R. F. A. à la création d'un institut nucléaire en Libye ainsi que le placement de fonds libyens dans les banques allemandes auraient été également envisagés. Il n'a pas été institué de commission mixte de coopération bilatérale.

Avec **l'Algérie**, dont la République fédérale allemande est maintenant le second partenaire commercial derrière la France, une coopération de plus en plus large tend à s'établir. C'est ainsi qu'au cours des premiers mois de 1974, plusieurs prêts importants ont été consenti par l'Allemagne, permettant à l'Algérie de financer la construction de deux cimenteries et d'usines métallurgiques ainsi que l'extension d'un port méthanier. Un accord de coopération scientifique et technique a également été signé.

L'Algérie est actuellement le troisième fournisseur d'hydrocarbures de la R. F. A. D'importants contrats de fourniture de gaz ont été conclus au cours des derniers mois. Enfin, la Sonatrach a signé en janvier dernier avec un groupe allemand un accord d'association pour la recherche pétrolière au Sahara.

Les visites de M. Brandt à Alger en avril et de M. Abdesselam à Bonn en juin ont manifesté avec éclat l'importance que les deux pays accordent désormais à leurs relations mutuelles.

Enfin, le 15 novembre a été annoncé un contrat direct d'achat de pétrole signé entre le groupe d'Etat Veba et **l'Arabie saoudite**. Le contrat porte sur la livraison de 2 millions de tonnes de pétrole en 1975, puis de 5 millions en 1976 et 1977. Ces quantités seront payées comptant.

#### Paragraphe 4. — LES ACCORDS PASSÉS PAR L'ITALIE

Un accord a été signé avec **l'Iran** le 8 juin 1974. Il prévoit des investissements de l'ordre de 3 milliards de dollars (14 milliards de francs) notamment dans les domaines pétrolier (création

d'un réseau de distribution de produits pétroliers à l'étranger avec la participation de l'E. N. I.), pétrochimique, sidérurgique, ainsi que la construction d'une ville nouvelle.

Le 17 juillet 1974, un accord décennal de coopération économique et technique a été signé avec l'Irak. Il prévoit la réalisation d'un ensemble de projets (industrie [1], travaux publics, agriculture), de l'ordre de 15 milliards de francs.

De son côté, l'Irak s'engageait à augmenter ses fournitures de pétrole.

Lors de son séjour officiel à Rome en février 1974, le commandant Jalloud, Premier Ministre de Libye, a signé un accord de coopération économique prévoyant notamment l'institution d'une commission mixte italo-libyenne qui s'est déjà réunie à Tripoli en juillet.

Le programme délimité dans le cadre de cet accord englobe les domaines suivants : industrie (raffinage de pétrole et sidérurgie notamment), agriculture, pétrole, construction et communication, électricité et transferts de technologie. La création d'une banque à capitaux mixtes ainsi qu'une aide italienne à la formation professionnelle ont également été prévues par cet accord.

Lors de la visite de M. Moro en Arabie saoudite, en février 1974, un échange de lettres a prévu l'institution d'une commission.

Plus récemment, à la mi-octobre, la presse italienne prêtait au Roi Fayçal l'intention d'investir des sommes très importantes en Italie (on citait le chiffre de 2,5 milliards de dollars en 1975) dans de grands travaux routiers, portuaires et agricoles. Parallèlement, l'Italie se verrait confier la réalisation de projets industriels en Arabie.

#### Paragraphe 5. — LES ACCORDS PASSÉS PAR LE JAPON

Le Japon a négocié avec l'Irak un accord de coopération industrielle. Il est envisagé une participation financière japonaise de 1 milliard de dollars pour la réalisation de projets industriels (raffinerie, pétrochimie, liquéfaction de gaz, cimenterie, usine d'aluminium) et la fourniture par l'Irak sur dix ans de 90 millions de tonnes de brut et de 70 millions de tonnes de produits raffinés.

---

(1) Construction d'usines pétrochimiques et d'une centrale nucléaire.

Avec l'**Iran** des négociations sont également en cours, mais elles s'avèrent plus difficiles. Les points principaux porteraient sur un prêt japonais de 1 à 1,5 milliard de dollars pour la réalisation de projets spécifiques : une raffinerie de 25 millions de tonnes, un complexe pétrochimique, une usine de montage (Toyota).

Avec l'**Arabie saoudite**, un accord serait intervenu le 16 septembre dernier.

L'accord comporterait trois volets : un prêt de 1 milliard de « pétrodollars » par l'Arabie saoudite au Japon ; le placement (à concurrence de 200 millions de dollars d'obligations de sociétés japonaises auprès des Arabes ; l'octroi par le Japon à l'Arabie saoudite d'une participation dans une importante société japonaise installée à l'étranger.

Le montant du prêt de 1 milliard de dollars devait être versé par la Banque centrale d'Arabie saoudite à la Banque de Tokyo. L'emprunt est garanti par le Gouvernement japonais. Sa durée serait de cinq ans et son taux d'intérêt de 10,5 %.

Cet accord pourrait avoir des prolongements ailleurs : des négociations seraient en cours avec le **Koweït** pour obtenir de la même façon des pétrodollars.

On rappellera aussi les achats (commencés en juin), par l'Arabie saoudite et le Koweït d'obligations des P. T. T. japonais, titres garantis et à très bon rendement. Les achats se font par petits paquets, mais pourraient aller jusqu'à des sommes importantes, l'objectif étant de 10 milliards de yens, soit plus de 30 millions de dollars.

Enfin, avec le **Pérou** un accord annoncé début septembre prévoit l'octroi par le Japon d'un prêt de 330 millions de dollars remboursable en dix ans à partir de 1978 et destiné au financement de projets d'exploitation pétrolière. De son côté le Pérou s'est engagé à fournir du pétrole au Japon.

#### Paragraphe 6. — LES ACCORDS PASSÉS PAR L'ESPAGNE

Un procès-verbal d'accord a été conclu le 26 avril à Madrid entre l'Espagne et la Libye. Outre la fourniture de 2 millions de tonnes de pétrole brut par an pendant dix ans, cet accord prévoit la participation de l'industrie espagnole au développement des

secteurs prioritaires de l'économie libyenne. Un accord de coopération scientifique et technique entre les deux pays a également été conclu à la même date.

#### Paragraphe 7. — LES ACCORDS PASSÉS PAR LA SUÈDE

Le commandant Jalloud, Premier ministre de Libye a signé le 8 mars à Stockholm un protocole de coopération économique avec le Gouvernement suédois. Cet accord, outre la fourniture annuelle de 2 millions de tonnes de pétrole pendant dix ans, énumère les secteurs d'activité industrielle et technique où les suédois pourraient fournir une assistance ainsi que les grands produits de consommation et d'équipement que la Libye est susceptible d'acheter à la Suède. Une commission mixte de coopération a été instituée entre les deux pays.

#### SECTION 4. — Le dialogue euro-arabe.

C'est de la tribune du Sénat que, voici un an, M. Michel Jobert, Ministre des Affaires étrangères lançait l'idée d'une rencontre entre les Etats arabes et les pays de la Communauté européenne.

Invité à exprimer son appréciation sur les problèmes que pose l'ouverture du dialogue euro-arabe, sur ses perspectives et sur le rôle de la diplomatie française, le Ministère des Affaires étrangères a fourni à votre rapporteur la réponse dont la teneur est reproduite ci-après :

#### Paragraphe 1. — LES PROBLÈMES

L'ouverture du dialogue euro-arabe pose pour l'essentiel deux séries de problèmes ayant trait, les premiers, à la procédure même de ce dialogue et les seconds à l'établissement des priorités et des objectifs de la coopération qui doit s'établir entre les deux groupes de pays.

Mettant en présence, d'une part, neuf pays européens et la Communauté économique européenne, d'autre part vingt pays arabes et la Ligue des Etats arabes, l'ouverture du dialogue implique que soit assurée entre les différentes parties prenantes une coordination étroite à la fois sur le *plan national* (au sein des

Ministères des Affaires étrangères et entre les Ministères compétents), *sur le plan européen* (entre les Neuf et entre la coopération politique et la Communauté), *sur le plan euro-arabe* enfin (entre les Neuf et les Etats arabes).

Pour réaliser au mieux cette coordination, la formule qui a été adoptée consiste à désigner dans chaque pays européen un ou plusieurs hauts fonctionnaires qui seraient chargés des trois tâches définies ci-dessus. Un groupe de coordination composé de ces hauts fonctionnaires et d'un représentant de la commission aura pour tâche de préparer sur le plan européen les travaux de la Commission générale euro-arabe. Composée des représentants de chacun des neuf pays européens et des vingt pays arabes, ainsi que de représentants des deux organisations (Commission de Bruxelles, Ligue des Etats arabes), elle assurera la préparation et la mise en œuvre concrète de la coopération prévue entre l'Europe occidentale et le monde arabe ; elle créera à cette fin des commissions de travail spécialisées.

S'agissant ensuite des domaines dans lesquels doit s'exercer la coopération, il est à noter tout d'abord qu'il doit s'agir de coopération et non d'aide, l'abondance financière étant aujourd'hui du côté arabe.

Il apparaît ensuite qu'il faut chercher à aboutir rapidement à des réalisations concrètes même si celles-ci doivent être limitées au départ. En attendant que les Arabes fassent connaître de façon précise leurs propres vues et suggestions sur les priorités de la coopération, trois domaines ont été envisagés du côté européen : *investissements industriels*, notamment sous la forme d'opérations triangulaires (technologie européenne, capitaux arabes au profit de pays arabes démunis ou de pays africains), *agriculture*, *formation des cadres arabes en Europe*.

## Paragraphe 2. — LES OBJECTIFS

Le dialogue euro-arabe vise à mettre sur pied une coopération économique à long terme entre deux groupes d'Etats unis par une solidarité et une complémentarité évidentes, même s'ils diffèrent profondément dans leurs structures et dans leurs politiques. La crise de l'énergie et les graves difficultés que l'augmentation des prix du pétrole a causées aux économies de l'Europe occidentale

nous ont amenés — Européens et Arabes — à la conclusion qu'une coopération directe était dès lors devenue indispensable. Cela dit, la dimension politique du dialogue, dans le cadre duquel les problèmes concrets de la solution du conflit israélo-arabe ne doivent pas être abordés, est essentielle : la mise en place d'un système de coopération entre les deux groupes d'Etats est, en lui-même, un fait politique et il est trop évident qu'il ne saurait fonctionner s'il n'existe entre eux confiance et compréhension. D'une manière générale, l'établissement de liens entre les vingt-neuf pays ne peut que contribuer à stabiliser l'équilibre au Proche-Orient et dans la région de la Méditerranée.

### Paragraphe 3. — LE RÔLE DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

La diplomatie française a joué dès l'origine un rôle essentiel dans cette entreprise. C'est en effet notre pays qui, mettant à profit le capital d'amitiés dont elle dispose dans le monde arabe, a pris l'initiative en janvier dernier de soumettre à ses huit partenaires un projet visant à organiser le dialogue que les Arabes ont proposé à l'Europe au sommet de Copenhague de décembre 1973. C'est notre projet qui, avec des modifications mineures a reçu l'approbation en juin dernier des autres gouvernements européens. Par la suite c'est M. Sauvagnargues qui en sa double qualité de Président de la coopération politique des Neuf et du Conseil des Communautés a reçu le 31 juillet à Paris, pour la première rencontre euro-arabe, les deux émissaires des vingt pays arabes, à savoir le Ministre des Affaires étrangères de Koweït, Président du Conseil de la Ligue arabe, et le Secrétaire général de la Ligue arabe, aux fins de définir la procédure du dialogue et de procéder à un échange de vues initial sur son contenu.

Enfin une rencontre est prévue à Paris dans la deuxième quinzaine de novembre entre les ambassadeurs des neuf pays européens et leurs homologues des vingt pays arabes.

**SECTION 5. — La session spéciale de l'O. N. U. sur les matières premières et les problèmes des pays sous développés (1).**

**Paragraphe 1. — LES INITIATIVES DIPLOMATIQUES AU DÉBUT DE 1974**

Le bouleversement des données de l'économie mondiale qu'ont provoqué, au cours des dix-huit derniers mois, le quadruplement du prix du pétrole et l'augmentation considérable des cours des principales matières premières a rapidement fait apparaître la nécessité d'une concertation internationale sur l'ensemble des problèmes nouveaux ainsi posés. C'est ainsi que plusieurs initiatives diplomatiques aux objectifs différents se sont succédé dès le début de l'année 1974.

La proposition du Président Nixon de réunir à Washington les principaux pays occidentaux importateurs de pétrole aboutit, le 11 février, à la création d'un « groupe de coordination sur l'énergie » comprenant les principaux Etats occidentaux à l'exception toutefois de la France qui entendait ainsi marquer son opposition à toute forme d'action susceptible de conduire à un affrontement entre pays producteurs et consommateurs. Convaincue que les graves problèmes que connaît la communauté internationale ne pouvaient être résolus que dans le cadre d'une concertation de tous les Etats intéressés, la France a demandé de son côté, le 18 janvier, au Secrétaire général des Nations Unies d'organiser au sein des Nations Unies — à un niveau et dans une enceinte à préciser — une conférence mondiale de l'énergie. Peu après, l'Algérie proposait la convocation d'une session spéciale de l'assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen de l'ensemble des questions relatives aux matières premières et au développement.

**Paragraphe 2. — LA SESSION SPÉCIALE DE L'O. N. U.**

Le 9 avril 1974 s'est ouverte la première session de l'assemblée générale qui ait jamais été consacrée exclusivement aux questions économiques et financières : l'examen des problèmes des matières premières et du développement a fourni en définitive l'occasion de traiter l'ensemble des relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

---

(1) En complément aux développements qui suivent et qui ne peuvent avoir qu'un caractère assez général, on rappellera que la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat a envoyé une mission participer à la Neuvième conférence mondiale de l'énergie qui s'est tenue à Détroit du 23 au 27 septembre dernier. Le rapport de cette mission d'information est naturellement d'un grand intérêt.

Les pays en voie de développement ont réussi, en dépit des nombreuses et importantes divergences d'intérêts qui les opposaient et dont on aurait pu croire qu'elles éclateraient au grand jour, à maintenir un front relativement homogène. Leurs revendications ont été exprimées avec force par l'Algérie qui, tout à la fois président en exercice du groupe des non-alignés et membre de l'organisation des pays exportateurs de pétrole, est parvenue à faire partager à beaucoup l'idée selon laquelle les problèmes auxquels se heurtaient les pays en voie de développement les plus touchés par la crise, trouvaient leur origine, non pas dans la hausse du prix du pétrole, mais dans un système de relations économiques mis en place par les pays développés et fondé sur des rapports de domination et d'exploitation.

Cette manière de voir n'était évidemment pas partagée par les pays industrialisés et certains l'ont dit en des termes plus ou moins catégoriques. La délégation française, pour sa part, s'est attachée à démontrer qu'il n'importait point tant de se livrer au jeu finalement stérile de la recherche des responsabilités de chacun dans la crise présente, mais bien plutôt d'engager un véritable dialogue pour construire au plus tôt un nouvel ordre économique mondial qui donnât à tous la possibilité d'un développement continu et harmonieux.

Devant l'ampleur des problèmes posés, seuls deux documents généraux ont pu être adoptés, par consensus, au cours de la session spéciale.

La *Déclaration relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international*, après avoir souligné d'entrée de jeu que « l'ordre économique actuel est en contradiction directe avec l'évolution des relations politiques et économiques dans le monde contemporain », énumère un certain nombre de principes visant à instaurer l'indépendance économique des pays en voie de développement dans le cadre d'une interdépendance mondiale placée sous le signe des Nations Unies.

Le *Programme d'action* reprend peu ou prou dans la ligne de la C.N.U.C.E.D. et de la Stratégie internationale du développement, l'ensemble des revendications désormais traditionnelles du Tiers-Monde à l'égard des pays industrialisés dans le domaine du commerce, de l'aide, de la monnaie, des transferts de techniques, des transports maritimes, etc. Mais les pays en voie de développement entendaient obtenir, sur quatre points, tout parti-

culièrement, des assurances précises. Ils n'ont eu que partiellement gain de cause, soit que le texte définitif ait été rédigé en termes non contraignants, soit qu'il ait fait l'objet de certaines réserves de la part des Etats industriels :

— le principe d'une indexation générale des prix des matières premières sur les prix industriels n'a pas été inscrit dans le programme. Seule l'idée d'un certain lien entre ces prix a été retenue ;

— le droit des états à « récupérer » leurs ressources naturelles par le biais des nationalisations a été reconnu, mais le droit pour les pays en voie de développement de fixer de manière unilatérale le montant des indemnités a été rejeté ;

— les efforts de regroupement des états producteurs (associations ou cartels de producteurs) obtiennent droit de cité mais doivent « favoriser l'expansion soutenue de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous » ;

— les paragraphes consacrés aux sociétés multinationales sont relativement modérés, puisqu'il s'agit d'instaurer simplement une « supervision » de leurs activités par les états hôtes.

Enfin, ces textes sont accompagnés d'un « *programme spécial, y compris en particulier des mesures d'urgence pour atténuer les difficultés des pays en voie de développement les plus gravement touchés par la crise économique* ».

Les résultats d'une conférence si ambitieuse et cependant si brève — trois semaines — et si hâtivement préparée — deux mois à peine — ne pouvaient être que relativement décevants. De fait beaucoup de pays en voie de développement ont recueilli l'impression que les pays industriels se refusaient à toute révision d'envergure des structures économiques internationales alors même que nombre de pays industriels étaient amenés à penser que le Tiers-Monde se dérobaient à un dialogue réaliste.

### Paragraphe 3. — L'AIDE AUX PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS NON PRODUCTEURS DE PÉTROLE

Ce sont naturellement les pays sous-développés non producteurs d'hydrocarbures qui sont le plus durement touchés par l'ampleur et la rapidité du renchérissement de l'énergie. Il est même à craindre que, s'ajoutant aux énormes difficultés que rencontraient déjà les pays les plus démunis, et notamment à la pénurie de produits alimentaires et à l'augmentation de leurs prix, ce nouvel

élément de complication ne les précipite dans une crise d'une gravité sans précédent. Selon un rapport des Nations Unies datant de la fin de septembre (1), les trente-deux pays les plus durement touchés sont exposés à un désastre économique et, dans certains cas, à la famine.

Il est donc clair que, comme l'ont décidé les Nations Unies, une aide spéciale d'urgence doit être apportée à ces pays. Cette aide doit être financée à la fois par les pays producteurs de pétrole et par les pays industrialisés.

Lors de la session spéciale des Nations Unies sur les matières premières, le Ministre français des Affaires étrangères avait souligné que les mécanismes traditionnels d'assistance étaient tout à fait insuffisants face à l'ampleur des besoins soudainement apparus et qu'il revenait donc aux pays dont les réserves financières s'étaient considérablement accrues du fait de la hausse du pétrole de prendre des initiatives. Il avait chaleureusement salué les premiers efforts déployés en ce sens par l'Iran (2) comme par les pays arabes pour mettre en place soit au niveau international, soit au plan régional des mécanismes nouveaux d'aide.

Depuis lors, quelques progrès ont été accomplis. C'est ainsi, par exemple, que sept pays pétroliers ont accepté à la fin du mois d'août 1974 de prêter 3,4 milliards de dollars au Fonds monétaire international afin de lui permettre d'accorder des facilités financières aux pays en voie de développement connaissant des difficultés de balance de paiements du fait du renchérissement du prix du pétrole. De la même façon, le Fonds pétrolier de 200 millions de dollars créé par la Ligue arabe pour venir en aide aux pays africains particulièrement affectés est devenu opérationnel au mois d'août.

Plus récemment, l'Arabie saoudite a annoncé la création d'un fonds d'aide aux pays en voie de développement doté d'un capital de 2,8 milliards de dollars (3).

De son côté, le Koweït a exprimé l'intention de consacrer un tiers de ses revenus pétroliers (9 milliards de dollars en 1974) à l'aide aux pays sous-développés.

---

(1) Ce rapport était destiné à la réunion, le 27 septembre, des représentants des quarante-six pays riches qui doivent contribuer au Fonds d'urgence de l'O.N.U. dont la création a été décidée en avril dernier.

(2) L'Iran a été l'un des premiers Etats producteurs à développer son assistance aux pays sous-développés non producteurs, en particulier l'Inde, le Pakistan, l'Afghanistan et l'Egypte.

(3) Le directeur du Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe déclarait récemment que l'effort d'aide au développement de l'Arabie saoudite était désormais du même ordre de grandeur que celui des Etats-Unis.

L'un des motifs, qui ont conduit les pays de la Communauté européenne (en particulier en France) à différer le versement de leur contribution au Fonds spécial de l'O. N. U. dont la création a été décidée lors de la session spéciale d'avril dernier, est précisément d'inciter les autres pays riches (pays producteurs de pétrole mais aussi pays industrialisés), à accélérer le versement de leur contribution. Dans la mesure où cette attitude ne semble pas propre à la Communauté, il en résulte un retard dans la constitution du Fonds gravement préjudiciable aux pays pauvres. C'est ainsi que, fin septembre, 30 millions de dollars seulement avaient été versés au Fonds.

On pensait initialement que la dotation du Fonds serait, pour les douze mois suivant sa création, de l'ordre de 3 milliards de dollars. La Communauté européenne estime que la moitié (soit 1,5 milliard de dollars) de cette somme doit être fournie par les pays producteurs de pétrole, un sixième (500 millions de dollars) par la Communauté elle-même et le tiers restant (1 milliard de dollars) par les autres pays industrialisés (essentiellement les Etats-Unis).

A la mi-octobre, selon les indications de M. Prebisch, directeur de ce Fonds d'urgence, les engagements de contributions et les contributions effectives enregistrés jusqu'à présent totalisaient 2 378 millions de dollars dont 373 millions de dollars représentant les engagements de pays industrialisés (pays socialistes non compris), 1 825 millions de dollars représentant les engagements des pays exportateurs de pétrole (y compris 1 557 millions de dollars promis par l'Iran), 80 millions de dollars provenant du fonds arabe pour le développement économique et social et 100 millions de dollars représentant l'assistance envisagée par le groupe de la Banque mondiale.

Ce total de 2 milliards 378 millions de dollars ne comprend pas la contribution conditionnelle des pays de la Communauté économique européenne s'élevant à 500 millions de dollars avec un premier versement éventuel de 150 millions de dollars.

De son côté, le représentant permanent des Etats-Unis à l'O. N. U. a annoncé que le Gouvernement américain avait demandé au Congrès de voter un crédit de 1 milliard de dollars destiné au Fonds d'urgence pour les douze prochains mois.

# ANNEXES



## ANNEXE N° 1

### LISTE DES OPERATIONS EN COURS SUR LES CREDITS DU CHAPITRE 57-10

(Immeubles diplomatiques et consulaires.)

#### I. — Article 10 (Administration centrale).

##### *Aménagement d'un libre-service au 103, rue de l'Université :*

- opération ouverte en mars 1973 ;
- dépenses déjà effectuées (ordonnancements au 31 décembre 1973) : 20 300 F ;
- dépenses déjà engagées (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974) : 2 300 000 F ;
- montant des dépenses restant à engager : 360 000 F ;
- date d'achèvement : début 1975.

##### *Ameublement de l'immeuble sis 103, rue de l'Université (bureaux et libre-service) :*

- opération ouverte en août 1974 ;
- dépenses déjà effectuées et engagées : 690 000 F ;
- dépenses restant à prévoir : néant ;
- date d'achèvement : début 1975.

##### *Participation au renforcement de la cabine haute tension de l'immeuble sis 23, rue La Pérouse (maître d'ouvrage : Secrétariat d'Etat à la Culture) :*

- opération ouverte en 1972 ;
- dépenses déjà effectuées (ordonnancement au 31 novembre 1973) : 1 200 000 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 250 000 F ;
- dépenses restant à engager : néant ;
- date d'achèvement : début 1975.

##### *Fourniture et installation d'un nouveau standard téléphonique au 37, quai d'Orsay :*

- opération ouverte en 1971 ;
- dépenses déjà effectuées (ordonnancement au 31 novembre 1973) : 3 389 000 F ;
- déjà engagé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : néant ;
- dépenses restant à engager : 500 000 F ;
- date d'achèvement : début 1975.

##### *Aménagement des locaux du nouveau standard téléphonique au 37, quai d'Orsay :*

- opération ouverte en 1972 ;
- dépenses ordonnancées au 31 novembre 1973 : 728 000 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 350 000 F ;
- dépenses restant à engager : néant ;
- date d'achèvement : début 1975.

##### *Aménagement d'un dépôt d'archives dans un immeuble à Nantes :*

- opération ouverte en juillet 1974 ;
- dépenses déjà effectuées : néant ;
- dépenses déjà engagées : 150 000 F ;
- dépenses restant à engager : 100 000 F ;
- date d'achèvement : premier semestre 1975.

II. — Article 30 (Services à l'étranger).

*Addis-Abéba : reconstruction de l'ambassade :*

- opération ouverte en février 1970 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 4 595 000 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 851 400 F ;
- dépenses restant à engager : 150 000 F ;
- date d'achèvement : début 1975.

*Brasilia : construction et équipement de l'ambassade :*

- opération ouverte en août 1969 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 10 518 300 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 7 658 400 F ;
- dépenses restant à engager : 1 000 000 F ;
- date d'achèvement : début 1975.

*Brasilia : achat de terrains, de maisons et d'appartements :*

- opération ouverte en 1972 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 1 604 300 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 6 954 100 F ;
- dépenses restant à engager : 110 000 F ;
- date d'achèvement : début 1975.

*Djédda : achat d'une résidence pour l'ambassadeur :*

- opération ouverte en novembre 1972 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : néant ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 1 790 000 F ;
- dépenses restant à engager : 710 000 F ;
- date d'achèvement : fin 1975.

*Etudes d'opérations à ouvrir (prestations ponctuelles) :*

- opération ouverte au 1<sup>er</sup> janvier 1973 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 66 000 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 5 800 F ;
- dépenses restant à engager : 28 000 F ;
- date d'achèvement : fin 1974.

*Jakarta : construction de la chancellerie :*

- opération ouverte en juin 1969 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 2 387 100 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 567 500 F ;
- dépenses restant à engager : 245 400 F ;
- date d'achèvement : mars 1975.

*Kinshasa : construction de la résidence de l'ambassadeur :*

- opération ouverte en mai 1973 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 302 600 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 3 865 000 F ;
- dépenses restant à engager : 280 000 F ;
- date d'achèvement : début 1975.

*Lagos : construction de la chancellerie :*

- opération ouverte en juillet 1973 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 274 000 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 1 428 500 F ;
- reste à engager : 10 800 000 F ;
- date d'achèvement : début 1976.

*Lillongwe : étude et contrôle technique de la construction de l'ambassade :*

- opération ouverte en mai 1973 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 56 500 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 128 500 F ;
- dépenses restant à engager : néant ;
- date d'achèvement : début 1975.

*Madrid : construction de la chancellerie :*

- opération ouverte en 1974 ;
- dépenses effectuées en 1974 : préfinancement des études : 156 000 F ;
- dépenses restant à engager : 5 644 000 F ;
- date d'achèvement : 1976.

*Moscou : construction de la nouvelle ambassade (1<sup>re</sup> tranche de 20 millions de francs) :*

- opération ouverte en mai 1973 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 43 000 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 2 940 000 F ;
- dépenses restant à engager dans le cadre du programme inscrit : 17 017 000 F ;
- date d'achèvement fin 1976.

*Tananarive : réinstallation de l'ambassade :*

- opération ouverte en décembre 1973 ;
- dépenses effectuées et engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 85 000 F ;
- dépenses restant à engager : 1 440 000 F ;
- date d'achèvement : fin 1975.

*Washington : construction de la nouvelle chancellerie (organisation d'un concours et étude du projet) :*

- opération ouverte en octobre 1973 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 20 700 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 121 800 F ;
- dépenses restant à engager : 1 346 500 F.

*Yaoundé : construction de la chancellerie (toutes tranches confondues) :*

- opération ouverte en février 1970 ;
- dépenses ordonnancées au 31 décembre 1973 : 2 112 200 F ;
- dépenses engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974 : 1 493 000 F ;
- dépenses restant à engager : 238 000 F ;
- date d'achèvement fin 1975.

## ANNEXE N° 2

### PRECISIONS SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES EN COURS DANS QUELQUES POSTES DIPLOMATIQUES

*Lima*: le département a loué, le 14 mars 1973, un immeuble pour notre représentation. Le bail conclu pour quinze ans, comporte pendant quatre ans, soit jusqu'au 13 mars 1977, une option d'achat à un prix fixé sur la parité sol-dollar au moment du bail.

Quel que soit l'intérêt que peut présenter cette acquisition la situation des crédits d'investissements ne permet pas de réaliser cet achat dans un proche avenir.

*Buenos Aires*: la résidence de l'ambassadeur a été achetée en 1971 (4 306 000 F).

La chancellerie, propriété de l'Etat, n'est plus menacée d'expropriation, la municipalité de Buenos Aires ayant renoncé à prolonger l'avenue 9 de Julio. Aucune opération immobilière nouvelle n'est donc projetée.

*Brasilia*: la nouvelle ambassade (chancellerie et résidence) sera en service fin 1974 (coût global, équipement compris, 19 millions).

Pour ce qui est du logement des agents, l'augmentation du coût de construction a conduit à renoncer à la construction des villas et de l'immeuble collectif qui était projetée. Des bâtiments déjà construits (sept villas : 3 256 000 F, et quatorze appartements : 3 443 000 F) ont été achetés.

*Washington*: un terrain a été acheté en 1973 (13 380 000 F) pour construire une nouvelle chancellerie regroupant tous les services de l'ambassade actuellement dispersés en quatorze points de la capitale. Un concours va être lancé incessamment pour permettre la sélection d'un projet architectural.

*Berlin-Est*: notre ambassade est depuis son ouverture, en mars 1973, installée dans des locaux loués aux autorités de la R. D. A.

L'ambassadeur occupe, en location, depuis juin 1974, une résidence provisoire en attendant que soit achevée la construction d'une résidence définitive dont nous serons également locataires.

Tous les agents de l'ambassade sont logés en location par l'Etat.

Le montant des loyers fait l'objet de négociations.

*Bratislava*: le projet d'ouverture d'un consulat général à Bratislava ne s'étant pas encore concrétisé, aucune disposition n'a été prise sur le plan immobilier.

*Moscou*: les marchés pour la construction de la nouvelle ambassade devraient être passés d'ici la fin de l'année.

*Téhéran*: depuis l'acquisition en 1966 d'un immeuble de bureaux pour la chancellerie diplomatique (691 000 F), aucune opération immobilière nouvelle n'est prévue à Téhéran.

*Etats du Golfe persique*: nos ambassades à Manama (Bahrein), Doha (Qatar), Abu Dhabi (Emirats Arabes unis) et Mascate (Oman) ont été installées en location.

Le coût élevé de la location (amortissement de l'investissement sur trois à cinq ans) justifierait une politique d'investissements qui ne peut être réalisée faute de crédits.

## ANNEXE N° 3

---

### AIDE MILITAIRE ACCORDEE EN 1974 A DES ETATS ETRANGERS

#### Europe.

Les dépenses d'ordre militaire aux pays d'Europe, effectuées sur le chapitre 42-29, ne comportent que des frais de stage qui intéressent principalement la Grande-Bretagne (16), la Belgique (40), l'Italie (4), les Pays-Bas (2), le Portugal (4), l'Allemagne (15), la Suisse (5), l'Espagne (26).

Le montant de ces dépenses s'élève approximativement à 500 000 F.

#### Amérique du Nord et Canada.

Il ne s'agit pas d'aide militaire, mais de coopération. En 1974, les U. S. A. ont bénéficié de quatre places dans les écoles militaires, alors que le Canada a disposé pour sa part d'une place.

Il est rappelé que le budget du Ministère des Affaires étrangères a pris en charge quatre officiers français détachés près de l'armée canadienne.

#### Asie.

##### INDONÉSIE

*Aide en personnel* : un officier supérieur spécialiste de l'arme blindée est détaché en qualité de conseiller technique auprès de l'armée indonésienne.

*Stagiaires* : l'Indonésie bénéficie de cinq places dans les écoles militaires françaises.

##### AFGHANISTAN

*Stagiaires* : dix-neuf médecins afghans poursuivent leurs études en France en 1974.

##### NÉPAL

*Aide en personnel* : deux sous-officiers ont été envoyés à Kathmandou pour renforcer le détachement technique composé d'un officier supérieur et d'un sous-officier de l'Armée de l'Air.

##### PAKISTAN

*Aide en personnel* : mission technique de personnels de la Direction des constructions navales, soit un ingénieur et deux chefs de travaux.

#### THAÏLANDE - JAPON

*Thaïlande* : stage accordé pour un capitaine de corvette.

*Japon* : une place à l'Ecole supérieure de guerre aérienne a été accordée au Japon.

#### LAOS

*Aide en personnel* : les effectifs de la mission ont été portés de 74 à 88 en 1973.

*Aide en matériel* : destinée à améliorer les conditions de travail des personnels de notre mission (entretien, équipement) à poursuivre l'entretien des bâtiments militaires.

*Stagiaires* : 84 places ont été demandées en 1974 pour les stagiaires laotiens.

#### CAMBODGE

*Aide en personnel* : aucune modification de l'effectif actuel (soit 12 personnes) du bureau militaire auprès de l'ambassade de France n'est envisagée.

*Aide en matériel* : depuis 1971, les crédits prévus à cet égard concernent essentiellement l'achat en France de médicaments et de matériels sanitaires et leur envoi au Cambodge.

*Stagiaires* : dix médecins militaires doivent en 1974 poursuivre leurs études en France.

#### Amérique du Sud.

##### ARGENTINE

*Aide en personnel* : trois officiers supérieurs sont mis à la disposition de l'armée argentine en qualité d'assesseurs.

Deux officiers et un sous-officier de l'Armée de l'Air sont mis à la disposition du Gouvernement argentin en qualité de conseillers techniques.

*Stagiaires* : deux places à l'Ecole supérieure de guerre navale ont été accordées à l'Argentine.

##### BRÉSIL

Dix places ont été accordées au Brésil au titre du cycle universitaire 1973-1974.

##### CHILI

Trois stagiaires pilotes d'hélicoptère sont attendus en 1974 en plus de onze stagiaires dans les écoles militaires françaises.

##### COLOMBIE

*Aide en personnel* : les trois conseillers techniques militaires « Mirage » qui ont rejoint la Colombie en août 1973 sont encore en fonctions.

*Stagiaires* : cinq places ont été prévues pour les stagiaires en 1974.

EQUATEUR

*Aide en personnel* : un officier spécialiste AMX est mis à la disposition des autorités équatoriennes.

*Stagiaires* : huit officiers en stage pilotes ou moniteurs d'hélicoptère.

PÉROU

*Stagiaires* : douze stagiaires poursuivent actuellement leurs études dans les écoles militaires françaises.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Trois places de stagiaires sont prévues en 1974.

VENEZUELA

*Aide en personnel* : trois conseillers « Mirage » sont actuellement mis à la disposition du Gouvernement vénézuélien.

*Stagiaires* : vingt-sept places de stagiaires sont prévues en 1974.

Afrique non francophone.

ETHIOPIE

*Aide en personnel* : la mission militaire française en Ethiopie consiste en un conseiller naval auprès du commandant de la Marine impériale et d'un commandant de l'Ecole de plongée.

*Aide en matériel* : du matériel audiovisuel a été offert à l'Ethiopie pour l'équipement des divers laboratoires de langues dans les académies militaires.

Un véhicule sanitaire Saviem a été également offert à l'Ethiopie.

*Stagiaires* : trente-sept stagiaires suivent actuellement des cours dans les écoles militaires françaises.

GUINÉE ÉQUATORIALE

*Aide en personnel* : un pilote et un mécanicien d'hélicoptère assurent la maintenance de l'hélicoptère Alouette du Président de la République.

Cette aide doit cesser, en principe, en cours d'année 1974.

Algérie.

*Aide en personnel* : l'effectif de nos experts militaires qui était de 165 devait être ramené à 140 en 1974.

Il est envisagé toutefois que le détachement Air de Bou-Sfer soit augmenté dans l'hypothèse où les Algériens achèteraient de nouveaux appareils Fouga-Magister.

D'autre part, un poste de conseiller auprès du Secrétaire général de la Défense nationale doit être créé.

*Stagiaires* : 124 stagiaires suivent actuellement des cours dans les écoles militaires françaises.

### Maroc.

*Aide en personnel* : les effectifs de nos experts militaires qui étaient de 264 en 1973 ont été ramenés à 238 en 1974.

*Aide en matériel* : sur décision du Premier Ministre, le montant de l'aide directe en matériel au Maroc a été fixé à 20 millions de francs par an à partir de 1972 et pour une période de cinq ans.

Cette aide de 20 millions de francs est liée à l'acquisition de matériels d'armement en France par le Gouvernement marocain au niveau de 100 millions de francs par an pendant cinq ans. Le programme en cours d'exécution (tranche 1973-1974) porte surtout sur l'acquisition de vedettes et d'hélicoptères.

*Stagiaires* : actuellement 343 stagiaires suivent des cours dans les écoles militaires françaises.

### Tunisie.

*Aide en personnel* : les effectifs de la mission d'assistance technique militaire sont actuellement de six experts.

*Aide directe* : en 1972 et 1973 l'aide directe française à la Tunisie a été de l'ordre de 13,5 millions de francs.

La commission mixte franco-tunisienne du 18 décembre 1973 a décidé une aide française à l'équipement des forces armées tunisiennes pour les années 1974-1977.

Pour l'équipement de ses forces armées (chars, avions de reconnaissance, avions de transports), la Tunisie prévoit une dépense totale de 90 millions de francs et la France y participerait pour une somme de 30 millions de francs.

Le problème du financement sera résolu suivant l'une des trois formules suivantes :

- solution genre prêt-bail ;
- emploi unique de l'aide directe ;
- financement des opérations en combinant l'aide directe avec une participation tunisienne.

*Stagiaires* : actuellement 148 stagiaires suivent des cours dans les écoles militaires françaises.

### Libye.

*Aide en personnel* : l'effectif actuel du détachement « Mirage » est de vingt et un. Il est envisagé de le porter à vingt-cinq.

L'existence de ce détachement est lié aux très importants contrats de vente de matériels militaires à ce pays.

### Liban.

*Aide en personnel* : la mission militaire française comprend :

- un officier supérieur de l'Armée de l'Air ;
- un officier supérieur de l'Armée de Terre ;
- un officier de l'Armée de l'Air ;
- quatre sous-officiers mécaniciens de l'Armée de l'Air.

Ces personnels ont été envoyés au Liban à la suite d'un contrat portant vente de douze « Mirage » à ce pays.

En outre, un officier supérieur est détaché au Liban comme instructeur à l'Ecole de guerre libanaise.

*Stagiaires* : actuellement soixante-sept stagiaires suivent des cours dans les écoles militaires françaises.

**Arabie saoudite.**

*Aide en personnel* : la réorganisation de la mission militaire française a été effectuée à la suite de la signature de la convention du 30 janvier 1972. Les effectifs (mission d'instruction supérieure et mission A. M. L.) seront de dix-huit personnes en 1974.

Cette mission permet d'assurer la formation technique et tactique du personnel militaire saoudien chargé de mettre en œuvre les matériels de construction française achetés par le Royaume d'Arabie saoudite pour équiper ses forces armées.

*Stagiaires* : un plan de formation en France de quarante-six officiers saoudiens est en cours d'exécution.

**Etat récapitulatif des élèves et stagiaires étrangers présents  
ou à admettre dans les écoles et formations militaires françaises.**

(Année scolaire 1973 - 1974.)

P A Y S	N O M B R E d'élèves.
<i>O. T. A. N.</i>	
Allemagne fédérale .....	15
Belgique .....	40
Canada .....	1
Etats-Unis .....	3
Grande-Bretagne .....	16
Grèce .....	1
Italie .....	4
Luxembourg .....	4
Pays-Bas .....	2
Portugal .....	4
Turquie .....	1
<i>Europe non O. T. A. N.</i>	
Autriche .....	2
Espagne .....	26
Suisse .....	5

P A Y S	N O M B R E d'élèves.
<i>Amérique non O. T. A. N.</i>	
République dominicaine .....	3
Argentine .....	2
Brésil .....	6
Colombie .....	1
Honduras .....	1
Venezuela .....	27
Equateur .....	8
Pérou .....	12
Guatémala .....	1
<i>Afrique du Nord.</i>	
Algérie .....	124
Maroc .....	343
Tunisie .....	148
<i>Afrique hors Coopération.</i>	
Ethiopie .....	37
<i>Moyen-Orient.</i>	
Iran .....	10
Liban .....	67
Syrie .....	7
<i>Asie-Océanie.</i>	
Afghanistan .....	19
Cambodge .....	10
Indonésie .....	5
Japon .....	1
Laos .....	84
Inde .....	1
<b>Total</b> .....	<b>1 041</b>

## ANNEXE N° 4

### CONTRIBUTIONS FRANÇAISES AUX PRINCIPALES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ORGANISATIONS	CONTRIBUTION 1974	CONTRIBUTION 1975 (prévisions).	POURCENTAGE par rapport aux dépenses de l'organisation.
O. N. U.....	62 159 400	77 600 000	5,86
U. N. E. S. C. O.....	13 592 480	20 500 000	5,86
O. A. A. (F. A. O.).....	15 237 800	18 900 000	7,47
O. I. T.....	11 553 800	14 400 000	6,07
O. M. S.....	25 739 000	32 700 000	5,40
Forces d'urgence des Nations Unies.....	1 600 000	(1) 1 600 000	»
Agence internationale de l'énergie atomique et Fonds volontaire de cet organisme....	6 050 250	7 088 000	6,07
U. E. O.....	3 142 500	3 600 000	20
Conseil de l'Europe.....	13 676 300	19 700 000	18
O. C. D. E.....	17 163 100	19 040 000	12
Eurocontrol .....	28 211 600	34 040 000	Investis.: 28,9 Fonction.: 24,7
Commission de surveillance du cessez-le-feu en Indochine.....	8 194 100	»	» 17,10
Secrétariat de l'O. T. A. N.....	24 394 000	28 200 000	46,34
Agence francophone.....	11 617 200	15 700 000	»
Programme alimentaire mondial.....	920 000	920 000	»
P. N. U. D.....	44 000 000	49 000 000	»
U. N. R. W. A. - U. N. R. E. F.....	7 102 000	7 402 000	Labo. I: 21,55
C. E. R. N.....	188 643 750	227 971 000	Labo. II: 21,65
F. I. S. E. et Centre international de l'en- fance .....	12 776 725	13 391 900	»

(1) Non compris les opérations récemment engagées au Proche-Orient.

## ANNEXE N° 5

### DEPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (AUTRES QUE LES DEPENSES AFFÉRENTES À L'ENTRETIEN DES POSTES DIPLOMATIQUES) DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'O. P. E. P.

Les crédits du Ministère des Affaires étrangères que l'on peut considérer comme « affectés » aux pays exportateurs de pétroles sont présentés dans le tableau ci-joint.

Il s'agit des crédits de 1974, aucune action nouvelle n'étant prévue en 1975.

La dénomination des chapitres d'imputation est la suivante :

Chapitre 31-11 : Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités.

Chapitre 34-11 : Services à l'étranger. — Frais de déplacement.

Chapitre 36-11 : Subvention à l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie.

Chapitre 42-21 : Action culturelle et artistique.

Chapitre 42-22 : Relations scientifiques.

Chapitre 42-23 : Aide au développement par la formation et l'enseignement.

Chapitre 42-24 : Aide technique au développement.

Chapitre 42-29 : Aide militaire.

P A Y S	B U D G E T 1974								T O T A L 1974
	Chap. 31-11	Chap. 34-11	Chap. 36-11	Chap. 42-21	Chap. 42-22	Chap. 42-23	Chap. 42-24	Chap. 42-29	
	(En millions de francs.)								
Algérie .....	1,0	11,9	43,1	10,0	»	101,5	76,5	6,90	250,90
Arabie saoudite.....	»	»	»	»	»	0,9	0,6	1,90	3,40
Emirats arabes unis (Abou Dhabi).....	»	»	»	»	»	0,1	»	»	0,10
Equateur .....	1,2	0,1	»	0,1	»	1,1	0,2	1,31	4,01
Indonésie .....	0,3	»	»	0,7	0,2	1,4	1,5	0,18	4,28
Irak .....	0,2	»	»	0,5	»	1,2	1,0	0,12	3,02
Iran .....	3,4	0,2	»	1,3	»	4,6	1,4	0,40	11,30
Koweït .....	0,2	»	»	»	»	0,2	»	»	0,40
Nigéria .....	0,4	»	»	0,4	»	3,6	0,4	»	4,80
Qatar .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Libye .....	0,4	»	»	0,5	»	1,9	1,9	3,70	8,40
Venezuela .....	1,0	0,1	»	0,4	»	4,0	1,5	0,21	7,21
Totaux .....	8,1	12,3	43,1	13,9	0,2	120,5	85,0	14,72	297,82

## ANNEXE N° 6

---

### UN COMMENTAIRE DE PRESSE SUR LE BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES

Rendant compte du débat à l'Assemblée Nationale, le journal *Le Monde* dans son numéro du 8 novembre, a publié un commentaire du budget des Affaires étrangères qui, par sa portée générale, semble de nature à contribuer à l'information du Sénat. C'est pourquoi il a semblé opportun d'en reproduire la teneur en annexe à ce rapport.

\*  
\* \*

Le budget des Affaires étrangères adopté au Palais-Bourbon dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 novembre est l'un des plus moroses qu'ait eu à débattre l'Assemblée nationale.

Avec 1,06 % du budget national et une hausse de moins de 12 % sur l'an dernier, une lente dégradation, amorcée il y a une quinzaine d'années, se poursuit. Si les Affaires étrangères ont été le champ d'action favori de tous les présidents de la V<sup>e</sup> République, ils n'en ont pas pour autant choyé l'instrument. Le Quai d'Orsay en tient volontiers pour responsable la Rue de Rivoli, jalouse du prestige attaché à la fonction diplomatique. Mais il pourrait s'en prendre aussi au mépris de l'intendance qui est de bon ton dans la maison. La preuve en est que les ministres diplomates n'ont jamais défendu leur budget avec beaucoup de conviction et que les deux seuls ministres qui, depuis 1958, ont tenté de redresser la situation sont aussi ceux qui ont été les moins bien en cour auprès de leurs administrés : M. Debré, qui, avec le « Rapport Racine », avait adopté un plan à long terme, et M. Jobert. Les autorisations de programmes, qui s'élevaient à une dizaine de milliards en 1972 et à une vingtaine en 1973, sont brusquement montées à 65 milliards (avec le collectif budgétaire) en 1974 — M. Jobert ayant l'oreille de M. Pompidou — pour retomber à 30 dans le budget de 1975 avec l'entrée en force de la Rue de Rivoli à l'Elysée.

Il ne s'agit donc même pas d'un budget de reconduction, surtout si l'on tient compte des valorisations automatiques des contributions internationales obligatoires (O. N. U., etc.) et des rémunérations, qui suivent les augmentations des traitements de la fonction publique. Les distorsions de change et les hausses du coût de la vie, supérieures dans plusieurs pays à ce qu'elles sont en France, n'en créent pas moins des problèmes à certains personnels, notamment auxiliaires, à l'étranger. Cela est d'autant plus ressenti que l'exonération fiscale d'une part importante des indemnités de résidence à l'étranger est supprimée, avec un rappel sur l'an dernier, et que cette indemnité est supprimée pour 70 % pendant les périodes de congé. La « grogne » qui règne chez les diplomates a suscité la création d'une section syndicale C. F. D. T., laquelle, entre la C. G. T., qui groupe surtout le petit personnel, et F. O., qui rassemble les modérés, a fait une percée jusqu'aux ministres plénipotentiaires.

Un tel budget interdit évidemment toute politique immobilière à l'étranger, pourtant hautement rentable. Contrairement à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne fédérale, aux Etats-Unis, qui achètent le plus possible de logements de fonction, et au Danemark, qui fournit tout sur place à son personnel, depuis les meubles de

style des ambassades jusqu'aux petites cuillères des appartements des secrétaires, le Quai d'Orsay est une gigantesque entreprise de déménagement qui transporte à grands frais, à longueur d'année, de Stockholm à Pékin et Ottawa des mètres cubes de matelas et de réfrigérateurs.

En revanche, les crédits de formation professionnelle (aménagement de laboratoires de langues) progressent plus que la moyenne, ainsi que les crédits d'assistance (+ 18 %), pour les réfugiés chiliens par exemple.

Si les contributions internationales obligatoires sont par nécessité convenablement payées, les contributions bénévoles (programme des Nations Unies pour le développement, Fonds international d'aide à l'enfance, etc.) sont simplement reconduites en dollars, ce qui correspond à une réduction réelle. A ce titre, la France est un des pays occidentaux les moins généreux, ce qui mine sa position dans les organisations internationales, les aides françaises bilatérales ne faisant pas le même effet sur l'opinion mondiale. A ce chapitre, les mesures nouvelles sont insignifiantes, l'augmentation la plus substantielle portant sur la contribution de la France à la célébration du bicentenaire de l'indépendance américaine en 1976 : 1 800 000 F (contre 700 000 F en 1974) pour un spectacle Son et Lumière à la Maison de Washington, à Mount-Vernon, auquel compte assister M. Giscard d'Estaing.